The NewAfrica (La Nouvelle Afrique)

amazons

Edition Mars 2025

FOCUS

L'ONU Femmes tire la sonnette d'alarme sur les violences basées sur le genre: Quels mécanismes de protection et de prise en charge dans les pays du Maghreb?

PAGE 26

Scan To Purchase on our Store

LA DIPLOMATIE FÉMININE MAROCAINE EN PLEIN ESSOR: 43 % DES DIPLOMATES SONT DES FEMMES

PAGE 08

PAGE 15

Karima Rhanem, une voix puissante pour la jeunesse et les femmes africaines

Autonomisation des jeunes filles: pourquoi l'Afrique (et le Maroc) a tout à gagner à agir vite

PAGE 34

Peacefare Development Foundation (PDF)

PEACEFARE DEVELOPMENT FOUNDATION (PDF)

EMPOWERING COMMUNITIES | DRIVING CHANGE | SHAPING FUTURES.

WHO WE ARE:

We are dynamic NGO committed to fostering peace, championing sustainable development, and advancing social justice globally.

OUR MISSION:

To build a world where peace prevails, equity thrives, and every community has the tools to grow sustainably.

JOIN US NOW:

Volunteer | Partner | Donate

OUR OBJECTIVES:

Promoting:

- Research and Capacity Building
- Advocacy and Partnerships
- Peace and Conflict Resolution
- Women Empowerment and Gender Equality
- Human Rights and Social Justice
- Education and Awareness
- Health and Well-being
- Agro Allied and Livelihood
- Disaster Relief and Resilience
- Cultural Preservation and Exchange
- Technology and Innovation
- Monitoring and Evaluation

VISIT US AT:

www.peacefarefoundation.org

info@peacefarefoundation.org

CONTACT US

+234 -803 607 3374

Together, we create peaceful communities

CONTENT

06 **NOTES DU RÉDACTEUR EN CHEF**

08 **DIPLOMATIE**

La diplomatie féminine marocaine en plein essor: 43 % des diplomates sont des femmes

15 **PORTRAIT**

Karima Rhanem, une voix puissante pour la jeunesse et les femmes africaines

16 **SYNTHÈSE**

Protection des droits des jeunes filles en Afrique: Le travail collectif s'impose pour relever les défis

22 **DÉCLARATIONS**

Messages de Bonne Volonté : Des voix S'élèvent pour la protection des femmes et l'autonomisation des jeunes filles

26 **ANALYSE**

L'ONU Femmes tire la sonnette d'alarme sur les violences basées sur le genre: Quels mécanismes de protection et de prise en charge dans les pays du Maghreb?

REPORTAGE 34

Autonomisation des jeunes filles: pourquoi l'Afrique (et le Maroc) a tout à gagner à agir vite

BONNES PRATIQUES 40

Modèles Innovants et adaptables en Afrique: Bonnes pratiques en matière d'autonomisation et de protection des droits de jeunes filles

FOCUS

Réforme du Code de la famille: Un nouveau chapitre pour la famille et la justice au Maroc 42

REPORTAGE

Justice familiale: les médias au cœur de la bataille des femmes pour l'égalité 58

The New Africa amazons

ÉQUIPE ÉDITORIALE

Karima Rhanem
Rédactrice en Chef Exécutive

Pokyes Kavwam
Rédacteur Exécutif

Dr. Osevwe Enoh Sampson
Rédactrice en Chef

Dr. Genevieve Pearl Duncan Obuobi
Rédactrice principale (Afrique de l'Ouest)

Ozoemela Ekuma
Responsable des opérations et du marketing

Aysami Ali
Informatique

Joseph Raphael
Responsable, Conception/ Informatique

Lanem Law Kuma
Rédacteur en chef

Gift Chidima Nnamoko Orairu
Éditrice

The New Africa

ABOUT US

The New Africa Magazine is a print and digital publication that focuses on the African continent and its people. The magazine covers a wide range of topics such as business, politics, culture, technoloty, and environment. It aims to challenge stereotypes and promote a more nuanced understanding of Africa. The New Africa Magazine features articles, interviews, and opinion pieces from a diverse range of writers and experts

Reach Us:

No. 4 Eket Close, Area 8, Garki, Abuja, Nigeria
www.thenewafricamagazine.com
info@thenewafricamagazine.com
+234 707 735 5211

OUR VISION:

We are the leading voice in Pan-African journalism, inspiring a global audience by celebrating the vibrant achievements of Africa.

OUR MISSION:

At The New Africa Magazine, our mission is to tell authentic African stories from an African perspective, highlighting the achievements of those who make the continent proud and sharing narratives that spark conversations and drive change.

DR. GIFT CHIDIMMA **NNAMOKO ORIARU**

PUBLISHER, THE NEW AFRICA MAGAZINE/ THE NEW AFRICA AMAZONE

SENIOR EDITORS

Barr. Osevwe Enoh Sampson
Senior Editor (UK)

Karima Rhanem
Senior Editor (North Africa)

Dr. Genevieve Pearl Duncan Obuobi
Senior Editor (West Africa)

NOTE DU RÉDACTEUR EN CHEF

Cette édition Afrique du Nord du New Africa Amazon met en lumière l'urgence d'une action collective pour protéger et autonomiser les jeunes filles en Afrique. La Déclaration de Rabat sert de feuille de route pour des réformes législatives et des actions concrètes visant à lutter contre la discrimination de genre, le mariage précoce et les obstacles à l'éducation. Le Séminaire international sur les droits des jeunes filles en Afrique, récemment tenu au Maroc, a souligné l'importance de la coopération institutionnelle, du changement législatif et de la participation des jeunes dans l'élaboration de politiques garantissant les droits des filles sur tout le continent.

Lanem Law Kuma
RÉDACTEUR EN CHEF

La conférence a mis en avant les progrès de l'Afrique en matière d'éducation, de santé et d'égalité des sexes, tout en reconnaissant les défis persistants liés aux normes culturelles et aux inégalités structurelles. Les experts ont insisté sur la nécessité d'une inclusion économique, d'une représentation politique et de réformes juridiques pour démanteler les barrières systémiques. Le rôle de la société civile, des gouvernements et des organisations internationales dans la défense des droits des filles a été un axe central des discussions, avec un focus sur les interventions réussies en matière d'éducation, d'entrepreneuriat et de prévention des violences basées sur le genre.

Un autre thème essentiel abordé fut l'impact du changement climatique sur les jeunes filles, en particulier dans les situations de déplacement et de mariage forcé. Les intervenants ont plaidé pour des politiques climatiques sensibles au genre et pour l'inclusion des femmes dans la prise de décision sur les questions environnementales. La nécessité de renforcer les mécanismes de protection sociale, tels que l'assistance juridique et le soutien psychosocial, a également été soulignée afin de garantir aux filles vulnérables un accès à la justice et aux services de réhabilitation.

Dans l'ensemble, le séminaire a affirmé que le développement durable de l'Afrique dépend de la priorité accordée aux droits et à l'autonomisation des jeunes filles. Des réformes légales, des changements politiques et des investissements dans l'éducation et la santé sont indispensables pour bâtir un avenir équitable. Le New Africa Amazon appelle à poursuivre le plaidoyer et à renforcer la coopération internationale pour permettre aux jeunes filles africaines de réaliser pleinement leur potentiel et de contribuer au progrès du continent.

THE NEW AFRICA GLOBAL ECONOMIC INSTITUTE (NAGEI)

...The Future Is Africa!

JOIN THE MOVEMENT TRANSFORMING AFRICA'S FUTURE!

The New Africa Global Economic Institute is a forward-thinking institution dedicated **to empowering Africa's next generation of innovators and entrepreneurs**. We are building a future where Africa becomes a **global hub for innovation, entrepreneurship, and sustainable development.**

WHAT WE OFFER

- ***World-Class Education:*** Learn from top experts and thought leaders.
- ***Mentorship:*** Get guidance from successful entrepreneurs and industry professionals.
- ***Practical Training:*** Hands-on experience to develop groundbreaking solutions and impactful businesses.
- ***Global Opportunities:*** Equip yourself to compete on the global stage while staying rooted in Africa's values and diversity.
- At The New Africa Global Economic Institute, we ***foster creativity, resilience, and collaboration***, ensuring you have the tools to innovate, grow, and lead.

OUR CORE VALUES

- ***Innovation:*** Driving creative and forward-thinking solutions.
- ***Sustainability:*** Ensuring long-term impact for Africa and beyond.
- ***Integrity:*** Leading with transparency and accountability.
- ***Empowerment:*** Equipping individuals to achieve their potential.
- ***Collaboration:*** Building partnerships for greater success.
- ***Excellence:*** Striving for the highest standards in everything we do.

OUR VISION

To be Africa's leading institute for cultivating successful entrepreneurs who build high-impact enterprises, reshape global industries, and drive sustainable economic transformation.

OUR MISSION

Our mission is to raise a generation of visionary entrepreneurs equipped to tackle Africa's unique challenges while creating opportunities that position the continent as a leader in global innovation and economic growth.

Let's Shape Africa's Future—Together!

+234 707 735 5211 | tstbusinessschool@gmail.com | www.nageinstitute.org | NO. 4 Eket Close, Area 8, Garki, Abuja, Nigeria.

La diplomatie féminine marocaine en plein essor: 43 % des diplomates sont des femmes

Par Karima Rhanem, rédactrice en chef, Afrique du Nord

Sous la sage conduite de SM le Roi Mohammed VI, la représentation féminine dans la diplomatie marocaine s'est renforcée, avec de nombreuses ambassadrices occupant des postes stratégiques à travers le monde, incarnant une diplomatie proactive et inclusive. Aujourd'hui, environ 43 % des diplomates marocains sont des femmes, un taux qui témoigne de l'engagement du Royaume en faveur de l'égalité et de la réussite sur la scène internationale.

Le Ministre marocain des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a révélé, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, que la représentation féminine avait connu une augmentation remarquable, passant de 39 % en 2019 à 43 % en 2024, soit une hausse de 4 points. Cette avancée reflète les efforts visant à promouvoir l'égalité des sexes et à renforcer la présence des femmes dans ce secteur stratégique.

Pour sa part, l'Ambassadeur Omar Zniber, Représentant permanent du Maroc auprès des Nations Unies à Genève, a déclaré lors de la 58ème session du Conseil des droits de l'Homme que le Maroc, aux côtés d'un Core Group interrégional, présenterait une résolution visant à institutionnaliser la célébration à Genève de la Journée internationale des femmes dans la diplomatie.

Il est à noter que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus le 20 juin 2022 la résolution A/76/269, proclamant le 24 juin de chaque année Journée internationale des femmes dans la diplomatie. Cette résolution réaffirme que la participation des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes et à tous les niveaux de prise de décision est essentielle à la réalisation du développement durable, de la paix et de la démocratie.

Forte progression de la représentation féminine au Maroc

Les chiffres dévoilés par le ministère des Affaires étrangères illustrent une avancée significative de la présence féminine au sein de l'appareil diplomatique marocain. La proportion de femmes au sein du ministère atteint 43 %, marquant une nette progression par rapport aux années précédentes. Mieux encore, la part des femmes aux postes à responsabilité atteint 40 %, avec un taux de 38 % dans les ambassades et consulats, et de 47 % dans l'administration centrale. Une véritable reconnaissance du talent et du leadership féminins au sein de la diplomatie marocaine.

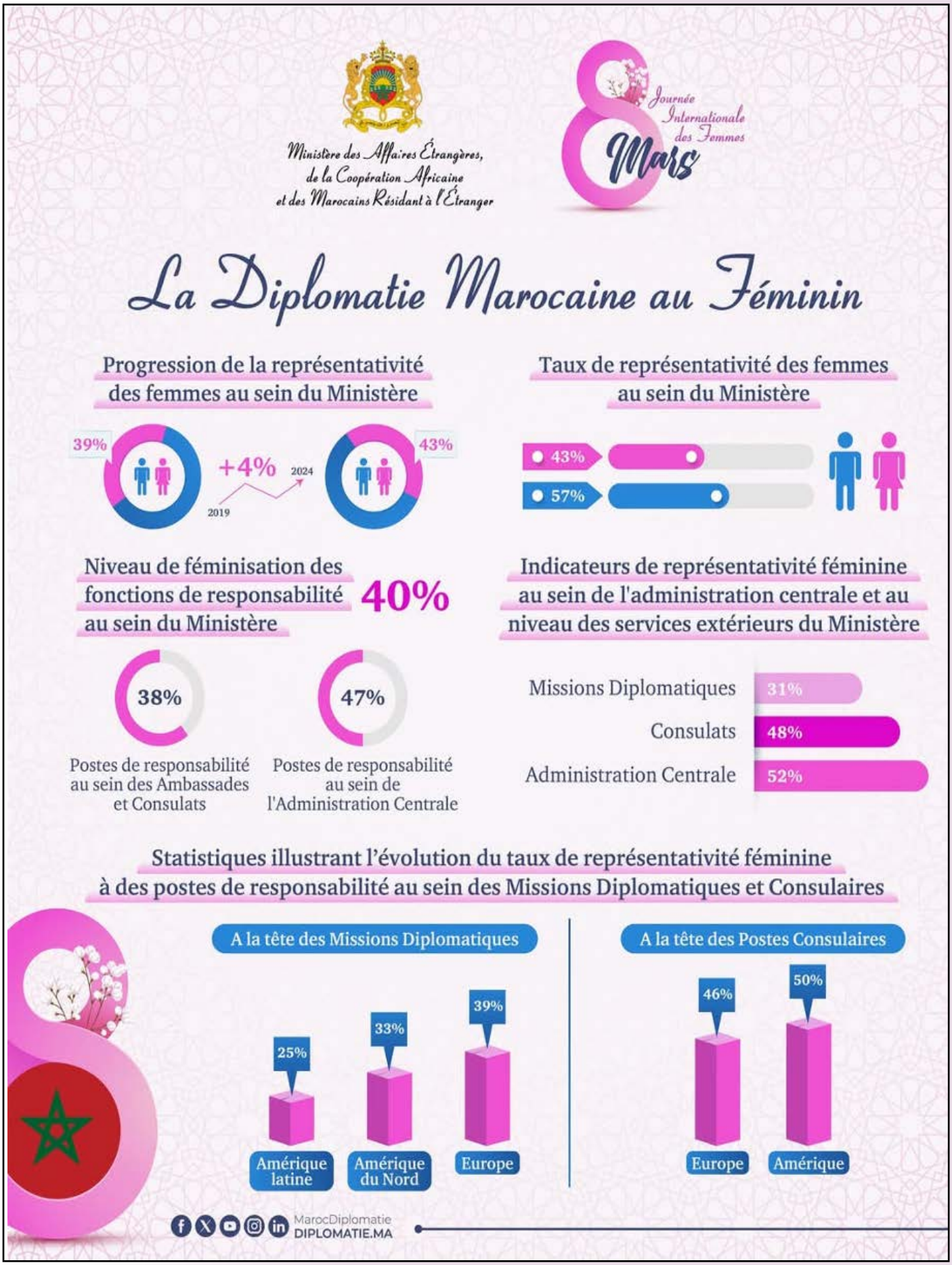
Ministère des Affaires Étrangères,
de la Coopération Africaine
et des Marocains Résidant à l'Étranger
8 Mars
Journée Internationale des Femmes
La Diplomatie Marocaine au Féminin
Progression de la représentativité des femmes au sein du Ministère
39%
+4%
2019
2024
43%
Taux de représentativité des femmes au sein du Ministère
43%
57%
Niveau de féminisation des fonctions de responsabilité au sein du Ministère
40%
38%
Postes de responsabilité au sein des Ambassades et Consulats
47%
Postes de responsabilité au sein de l'Administration Centrale
Indicateurs de représentativité féminine au sein de l'administration centrale et au niveau des services extérieurs du Ministère
Missions Diplomatiques 31%
Consulats 48%
Administration Centrale 52%
Statistiques illustrant l'évolution du taux de représentativité féminine à des postes de responsabilité au sein des Missions Diplomatiques et Consulaires
A la tête des Missions Diplomatiques
25%
Amérique latine
33%
Amérique du Nord
39%
Europe
A la tête des Postes Consulaires
46%
Europe
50%
Amérique
MarocDiplomatie
DIPLOMATIE.MA

Femmes aux postes de commandement à l'étranger

L'accès des femmes aux hautes responsabilités dans les représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger connaît une progression significative. En Europe, les femmes occupent 39 % des postes de cheffes de mission, suivies par l'Amérique du Nord (33 %) et l'Amérique latine (25 %). Quant aux principaux postes dans les centres consulaires, les chiffres sont tout aussi éloquents : les femmes y occupent 46 % en Europe et 50 % en Amérique.

Plus qu'une simple avancée statistique, cette montée croissante de la diplomatie féminine, principalement dans des postes stratégiques est le résultat d'une politique avant-gardiste, traduisant ainsi la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui place l'égalité au cœur des politiques publiques.

Le déploiement des ambassadrices à des postes clés stratégiques à travers le monde, depuis les grandes capitales européennes (Paris, Berlin, Madrid) jusqu'en Afrique (Addis-Abeba, Ghana, Congo et Luanda) n'est qu'un modèle d'une diplomatie dynamique, agile et influente.

Des diplomates influentes à des postes stratégiques à l'étranger

De nombreuses femmes diplomates ont dirigé des partenariats stratégiques ou se sont trouvées au cœur de plusieurs crises diplomatiques.

La princesse Lalla Joumala Alaoui, ancienne ambassadrice du Maroc aux Etats-Unis, forte d'une longue expérience, a été couronnée par une reconnaissance historique américaine du Sahara marocain dans la capitale la plus puissante du monde

Karima Benyaich incarne la diplomatie proactive du Maroc à Madrid depuis 2017, où elle a su gérer avec fermeté les crises diplomatiques, notamment en 2021. Elle a également œuvré au renforcement des partenariats stratégiques entre le Maroc et l'Espagne.

Zohour Alaoui est ambassadrice du Maroc en Allemagne depuis 2018, après avoir été à l'UNESCO et au Portugal. Elle a joué un rôle stratégique dans les relations entre le Maroc et l'Union européenne, en se concentrant sur des questions sensibles telles que l'immigration et les échanges économiques. Elle a également géré la crise diplomatique entre le Maroc et l'Allemagne.

Samira Sitail, ancienne directrice de l'information puis directrice générale adjointe de la chaîne publique marocaine 2M, a été nommée ambassadrice en France, occupant un poste vacant depuis des mois en raison de la crise diplomatique entre Rabat et Paris. Elle a été au cœur du renforcement des partenariats économiques, politiques et culturels entre le Maroc et la France.

En Ukraine, au cœur du conflit russo-ukrainien, l'ambassadrice du Maroc à Kiev, Faouz El Achabi, a œuvré à faciliter les procédures pour les ressortissants marocains afin de quitter en sécurité le territoire ukrainien dans des conditions optimales. Elle a supervisé le retour des étudiants et des Marocains bloqués par la guerre.

Souriya Otmani, ambassadrice du Maroc au Canada, a récemment été honorée à Ottawa en reconnaissance du rôle actif de la diplomatie marocaine et des efforts déployés pour consolider le partenariat maroco-canadien et marquer le 60e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays.

Outre l'Europe et les Amériques, le Maroc a affecté des ambassadrices à des pays qui ne sont pas traditionnellement alliés au Royaume. Sur le continent africain, on compte trois ambassadrices principalement dans les pays anglo-saxons : l'Éthiopie, où l'ambassadrice Nezha Alaoui Mhamedi occupe le poste d'ambassadrice du Maroc en Éthiopie, et Djibouti en 2016, après avoir été ambassadrice au Ghana, au Togo et au Bénin ; l'Angola, où l'ambassadrice Saadia Alaoui est en poste ; et le Ghana, où travaille la jeune ambassadrice Imane Ouaadil.

“Plus qu'une simple avancée statistique, cette montée croissante de la diplomatie féminine, principalement dans des postes stratégiques est le résultat d'une politique avant-gardiste, traduisant ainsi la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui place l'égalité au cœur des politiques publiques.

Le Maroc a récemment nommé Najoua El Berrak ambassadrice du Maroc en République du Congo. Elle poursuivra les efforts et l'engagement du Maroc auprès des autorités congolaises et de la communauté internationale pour promouvoir la paix, la démocratie, la sécurité et le développement en République démocratique du Congo.

À cette distinction féminine du corps diplomatique marocain s'ajoute la nomination importante de Rajae Naji El Mekkaoui au poste d'ambassadrice du Maroc auprès du Vatican et de Malte. Experte en droit musulman, Rajaa Naji Mekkaoui devient la première femme à être nommée ambassadrice du Maroc auprès du Vatican.

Lalla Joumala : ambassadrice du Maroc à Washington

Lalla Joumala, cousine de SM le Roi Mohammed VI, a été nommée ambassadrice du Maroc à Washington après avoir été en poste à Londres. Née en 1962, elle a grandi au palais royal et a fréquenté le Collège royal avant de convaincre SM Feu Hassan II de la laisser étudier au Lycée Descartes de Rabat. Elle a ensuite intégré la School of Oriental and African Studies (SOAS) à Londres. Après un bref passage à Bank Al-Maghrib, elle s'est tournée vers la philanthropie et a collaboré avec l'association « Dar Al Ihsane », qui soutient les orphelins de Casablanca.

Grâce à ses relations royales et à son réseau social, elle a obtenu d'importants financements pour des projets caritatifs tout en restant discrète. Connue pour sa discrétion et son élégance conservatrice, elle bénéficie de la confiance de SM le Roi Mohammed VI, ce qui fait d'elle une figure incontournable de la diplomatie marocaine.

Karima Benyaich : la diplomate au cœur de la crise entre Rabat et Madrid

Karima Benyaich, diplomate au cœur de la crise diplomatique entre Rabat et Madrid, sur fond de tensions migratoires et de désaccords autour du Sahara, l'ambassadrice du Maroc en Espagne s'est distinguée par ses interventions musclées.

Karima Benyaich, nommée ambassadrice du Maroc en Espagne par le SM le Roi Mohammed VI, est née le 2 avril 1961 à Tétouan. Titulaire d'un doctorat honorifique de l'Université Nova de Lisbonne (2013) et d'une maîtrise en économie de l'Université de Montréal au Canada (1988), Karima Benyaich a occupé plusieurs postes, dont celui de directrice de la coopération culturelle et scientifique au ministère des Affaires étrangères. Depuis 2013, Benyaich est vice-présidente du Comité exécutif du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe.

Le 7 novembre 2008, elle a été nommée ambassadrice du Maroc au Portugal. Benyaich est présidente et membre de plusieurs associations œuvrant pour l'enfance, les femmes et la culture. Elle a également reçu plusieurs décorations, dont Commandeur de l'Ordre du Mérite Civil en Espagne (2000) et Officier de l'Ordre National du Mérite en France (2007).

Zohour Alaoui: Ambassadrice du Maroc en Allemagne

Zohour Alaoui est une diplomate marocaine actuellement ambassadrice du Maroc en Allemagne. Elle a également été ambassadrice du Maroc en Suède et Représentante permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). À l'UNESCO, elle a été élue présidente de la 39e session de la Conférence générale de l'Organisation. Zhour Alaoui a été décorée du grade de Commandeur Grand-Croix de l'Ordre de l'Étoile Polaire par le Royaume de Suède.

Elle a été directrice de la Division des Nations Unies et des organisations internationales au ministère des Affaires étrangères de 2003 à 2006, date à laquelle elle a été nommée ambassadrice non résidente en République de Lettonie, puis ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire du Maroc en Suède de janvier 2006 à décembre 2011. Elle a rejoint l'UNESCO en 2011 en tant qu'ambassadrice-déléguée permanente du Maroc et est restée à ce poste jusqu'en 2017, date à laquelle elle a été élue présidente de la 39e session de la Conférence générale de l'UNESCO pour un mandat de deux ans (2017-2019).

Souriya Otmani : Ambassadrice du Maroc au Canada

Souriya Otmani, ambassadrice du Maroc au Canada, a été honorée à Ottawa pour son rôle dans le renforcement des relations maroco-canadiennes et a été nommée Ambassadrice de l'année pour la région de l'Afrique du Nord pour la deuxième fois. Ce prix, créé en 2018, est décerné par le Conseil de la diplomatie publique internationale en collaboration avec diverses institutions, dont l'Université d'Ottawa et le Corps diplomatique d'Ottawa.

Auparavant, Otmani avait reçu la Médaille du mérite du ministère des Affaires étrangères de la République tchèque et le Prix du maire de Prague pour sa contribution à la culture. Son récent prix récompense les réalisations diplomatiques de la mission du Maroc au Canada de janvier 2022 à avril 2023.

Titulaire d'une licence en droit et sciences juridiques de l'Université Mohammed V de Rabat, Mme Otmani a entamé sa carrière au sein du service civil du ministère de l'Education nationale avant d'intégrer le ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale en tant que secrétaire des Affaires étrangères. En 2001, elle a été nommée chef de la Division des Privilèges et immunités diplomatiques, relevant de la Direction du protocole du même ministère. En 2004, elle a occupé le poste de consule générale du Royaume du Maroc à Montréal au Canada. En 2011, Souriya Otmani a été nommé par SM le Roi ambassadeur du Maroc en République Tchèque.

Samira Sitail : Ambassadrice du Royaume du Maroc en France

Samira Satail, née en 1964 à Bourg-la-Reine (France), est une ancienne journaliste et diplomate marocaine, ancienne directrice de l'information de la chaîne de télévision semi-privée 2M. Elle est nommée ambassadrice du Maroc en France le 19 octobre 2023.

Sitail a mené des études supérieures en langue et civilisation américaine à l'Université Paris Diderot (Paris 7) et une spécialisation en audiovisuel à l'Ecole supérieure de réalisation audiovisuelle. Elle est également titulaire d'un Master I en "Métiers de la Communication", et d'un Master II en "Communication Entreprises, Institutions et Risques" de l'École des Hautes Etudes en Sciences de l'Information et de la Communication « CELSA – Sorbonne ».

Ayant marqué trois décennies de télévision marocaine, Mme Sitail a été à la tête de la Direction de l'Information de la chaine de télévision 2M entre 2001 et 2008, pour ensuite être promue Directrice Générale Adjointe en charge de l'Information.

Durant son passage au groupe 2M, elle a contribué à développer la stratégie éditoriale de la télévision, de la radio et du site internet. Elle est également active dans plusieurs associations œuvrant dans les domaines social et médiatique.

Nezha Alaoui M'hammdi: Ambassadrice du Royaume du Maroc en Éthiopie

Nezha Alaoui M'Hammdi est ambassadrice de Sa Majesté le Roi du Maroc en Éthiopie et à Djibouti depuis 2016. Elle a été la première représentante permanente du Royaume du Maroc après son retour au sein de l'Union africaine en 2017, et auprès du Conseil de paix et de sécurité de l'UA (avril 2018). Elle est actuellement doyenne du Conseil des ambassadeurs de la Ligue arabe en Éthiopie.

Elle a également été ambassadrice du Maroc au Ghana, au Togo et au Bénin de 2013 à 2016, devenant ainsi la première femme marocaine à occuper ce poste en Afrique. Après avoir rejoint le ministère marocain des Affaires étrangères en 1989, Nezha Alaoui M'Hammdi a principalement exercé ses fonctions en Italie et au Ghana.

En poste au siège du ministère des Affaires étrangères à Rabat, de 2005 à 2009, elle a d'abord été chargée des relations avec la Commission européenne, l'Union européenne, principalement le Parlement européen et le Conseil de l'Europe. Elle a également été membre de la commission chargée de l'élaboration du Statut avancé négocié entre le Maroc et l'UE. De 2009 à 2013, Nezha Alaoui M'Hammdi a été nommée directrice adjointe chargée des affaires africaines au ministère marocain des Affaires étrangères.

Imane Ouaadil : Ambassadrice du Royaume du Maroc au Ghana

Imane Ouaadil a été nommée en 2019 à la tête de la mission du Maroc au Ghana. Elle a rejoint le ministère marocain des Affaires étrangères en 2003, où elle a occupé plusieurs postes, notamment celui de chef de la Division des privilèges et immunités diplomatiques entre 2003 et 2005.

Entre 2005 et 2007, elle a également été conseillère à la Direction de la diplomatie publique et des relations avec les acteurs non étatiques.

Elle dispose d'une formation en langue et littérature anglaise à l'Université Hassan II de Casablanca, enrichie par des études en traduction à l'École supérieure Roi Fahd de Tanger. Poussée par un élan spontané, elle a rejoint le ministère des Affaires étrangères en 2003. Sa première mission au Ghana été en 2007. Son itinéraire l'a ensuite menée en Bulgarie puis en Tunisie. Son retour au Ghana en 2019, en qualité d'ambassadrice, a marqué une nouvelle ère de collaboration fructueuse avec les autorités et acteurs locaux, dans le but de consolider les relations bilatérales sur le plan politique et au-delà, en œuvrant pour une convergence de vues sur des enjeux d'importance mutuelle, tant au niveau régional qu'international.

Najoua El Berrak : nouvelle ambassadrice du Maroc en République du Congo

Najoua El Berrak, nommée ambassadrice en République du Congo par SM le Roi Mohammed VI, a été consule générale du Royaume à Bastia. Mme El Berrak a également occupé les postes de consule générale du Maroc à Rennes, de 2018 à 2022, et de cheffe du pôle Médias à la Direction de la Communication, de 2016 à 2018.

La nouvelle ambassadrice a également été conseillère à la Mission permanente du Royaume auprès des Nations Unies à Genève (2011-2015) et première secrétaire à la Mission permanente du Maroc auprès de l'Union européenne (2008-2011).

Rajaa Naji El Mekkaoui : Ambassadrice du Maroc auprès du Vatican

Rajaa Naji El Mekkaoui a été la première femme à tenir la traditionnelle « Causerie Religieuse » en présence de SM le Roi Mohammed VI, du gouvernement, du corps diplomatique et des grands oulémas du monde. Rajaa Naji El Mekkaoui est née le 15 décembre 1958 à Ouazzane (Maroc). Elle est mariée et mère de quatre enfants. Licenciée en droit, elle a obtenu une spécialisation en droit civil et commercial et un doctorat.

Elle a notamment occupé les postes suivants : professeure de droit à l'Université Mohamed V de Rabat ; fondatrice et présidente de l'Unité de formation et de recherche en droit de la santé ; auteure de 12 ouvrages juridiques ; chargée de cours dans divers établissements d'enseignement supérieur ; rédactrice en chef de la revue Moral, juridique, politique et économique ; experte et consultante auprès de divers ministères ; membre du Conseil supérieur des oulémas ; membre de la Commission royale pour la réforme de la Constitution ; membre de la Haute Autorité pour la réforme de la justice ; membre des commissions du droit de la famille et de l'enfance, des droits de l'homme ; Membre élue du Comité permanent indépendant des droits de l'homme de l'OCI.

Faouz El Achabi : Ambassadrice de Sa Majesté le Roi en Ukraine et en Géorgie

Faouz El Achabi, nommée ambassadeur du Royaume du Maroc en Ukraine et en Géorgie, est née le 22 avril 1956 à Kénitra. Titulaire d'une maîtrise en droit privé de l'Université Mohammed V de Rabat, Mme El Achabi a occupé le poste de consule générale du Royaume à Rennes de 2001 à 2005, puis à Orléans de 2006 à 2011.

Elle a occupé plusieurs postes, notamment celui de secrétaire des Affaires étrangères au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, avant d'occuper le poste de vice-consule au consulat général du Maroc à Montréal (1982) et celui de consule adjointe au consulat général du Royaume à Bordeaux (1990-1997). En 2011, Mme El Achabi a été nommée ambassadrice du Maroc en Roumanie et en République de Moldavie.

Durant la crise Russo-Ukrainienne, l'ambassadrice Faouz El Achabi s'est félicitée de l'évacuation de près de 7.000 citoyens marocains qui ont pu rejoindre le territoire marocain depuis le début de l'opération pilotée par l'ambassade et le ministère des Affaires Etrangères.

Saadia El Alaoui : Ambassadrice du Maroc en Angola

Saâdia El Alaoui, nommée ambassadeur en République d'Angola, est titulaire d'une maîtrise en sciences politiques, du 1er Certificat des études supérieures en sciences politiques et du 2e Certificat des études supérieures en relations internationales de l'Université Mohammed V de Rabat

Née en 1961, Saadia El Alaoui a occupé des postes de haute responsabilité à l'ONU, elle a également travaillé à l'ambassade du Maroc aux Pays-Bas et a notamment occupé le poste d'ambassadrice en Norvège et en Islande entre 2011 et 2016. L'ambassadeur du Maroc à Luanda, a été aussi désignée par acclamation présidente du groupe des ambassadeurs et chefs de mission francophones en Angola.

Karima Rhanem, une voix puissante pour la jeunesse et les femmes africaines

Architecte du changement et fervente défenseure de l'inclusion en Afrique, Karima Rhanem transforme les défis en opportunités. À travers le Centre international pour la diplomatie et son initiative Africa My Home*, elle œuvre sans relâche pour l'autonomisation des femmes et des jeunes, misant sur l'innovation et la gouvernance participative. Souha Jmahri raconte son combat de faire de l'inclusion une réalité tangible.

Par Souha Jmahri – MAP

Figure incontournable de la gouvernance participative et du développement en Afrique, Karima Rhanem s'impose comme une voix influente en faveur de l'autonomisation des citoyens, en particulier des femmes.

À la tête du Centre international pour la diplomatie et fondatrice d'Africa My Home, elle œuvre pour renforcer la participation des femmes dans la prise de décision et l'entrepreneuriat social, convaincue que l'avenir du continent repose sur une inclusion réelle et durable.

Son engagement n'est pas théorique : il se traduit par des actions concrètes qui touchent directement aux populations. « Les femmes africaines ont toujours été des piliers de nos sociétés. Aujourd'hui, il est essentiel de leur donner les outils pour qu'elles deviennent des actrices de changement à part entière », a souligné l'experte dans une déclaration à la MAP.

À travers ses initiatives, elle a accompagné des milliers de jeunes filles et de femmes sur le continent, en lançant des programmes de formation en leadership, en e-commerce et en entrepreneuriat numérique.

« Depuis la crise du Covid-19, nous avons mis en place des plateformes innovantes permettant aux femmes de développer leurs compétences et de saisir de nouvelles opportunités, malgré les contraintes économiques et sociales », a expliqué Mme Karima Rhanem, nommée ambassadrice humanitaire en Afrique par la Fondation Internationale des ambassadeurs de l'Habitat et lauréate de plusieurs prix.

Parmi ces initiatives, Shopify Your Talents aide les jeunes à monétiser leurs compétences en ligne, tandis que d'autres programmes utilisent l'intelligence artificielle pour promouvoir les droits des jeunes filles.

Toutefois, les défis restent nombreux. « En Afrique, nous ne pouvons pas parler de développement sans parler d'inclusion. Or, les inégalités de genre persistent dans de nombreux domaines, que ce soit l'accès à l'éducation, à l'emploi ou à la participation politique », constate-t-elle. Pour elle, il est impératif de renforcer la gouvernance inclusive et de mettre en place des mécanismes concrets pour protéger les droits des femmes, notamment à travers des réformes institutionnelles et des politiques publiques adaptées.

Marocaine convaincue, elle voit dans l'expérience du Royaume un exemple pour l'Afrique. « Sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc est un modèle en matière de promotion du leadership féminin et d'initiatives économiques à fort impact social sur le continent », affirme-t-elle, citant des projets d'envergure comme le gazoduc Maroc-Nigeria et les investissements stratégiques marocains en Afrique.

Pour Mme Karima Rhanem, la clé du changement réside dans l'audace et l'engagement. « Ne laissez personne définir vos limites. L'Afrique a besoin de femmes visionnaires, audacieuses et engagées pour bâtir un avenir plus juste et équitable », affirme-t-elle avec conviction.

Son parcours en est la preuve. De par son travail acharné, elle incarne cette nouvelle génération d'acteurs africains qui, loin des discours, aspirent à construire un continent plus inclusif et connecté aux défis du monde d'aujourd'hui.

Source: *MAP*

Protection des droits des jeunes filles en Afrique: Le travail collectif s'impose pour relever les défis

Par The New Africa Magazine

La déclaration de Rabat sur la protection des droits des jeunes filles en Afrique a commencé à prendre son chemin durant le premier trimestre de 2025 par la concrétisation d'un premier guide de bonnes pratiques sur les droits des jeunes en Afrique. La déclaration fait appel à plus de partenariats stratégiques interafricaine et un travail collectif entre les différentes parties prenantes afin de relever les défis dont les jeunes filles en Afrique continuent de faire face.

A l'occasion de la tenue du Séminaire International sur les Droits de la Jeune Fille en Afrique organisé le 26 Octobre 2024 à Rabat, Maroc, par le Centre International pour la Diplomatie en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la Population et le Conseil National des Droits de l'Homme, un guide de bonnes pratiques, constituant une feuille de route pour la protection des droits des jeunes filles en Afrique, a été élaboré afin de guider les acteurs sur les différentes initiatives continentales de protection des jeunes filles.

Le guide aborde des analyses et initiatives comparatives sur les moyens de lutte contre la discrimination, les violences basées sur le genre, le mariage des enfants, la résilience climatique, la paix et sécurité et l'accès limité à l'éducation sur le plan législatif, politique et associatif.

Les participants à ce séminaire à travers la déclaration de Rabat, ont insisté sur la nécessité de renforcer le travail collectif entre les institutions, les organisations et les gouvernements pour garantir la protection et l'autonomisation des jeunes filles, tout en appelant à des actions concrètes et à des réformes législatives adaptées, basées sur des expériences comparées et contextualisés.

Principes de la Déclaration de Rabat sur la protection des jeunes filles en Afrique

La cohésion sociale, la réduction des inégalités et le développement humain doivent désormais être érigés au rang de priorités au niveau du continent africain, en intégrant des mesures concrètes visant à garantir ainsi un avenir où chaque fille sur le continent puisse jouir de ses droits, être insérée pleinement dans la société, et contribuer au progrès collectif,

L'autonomisation et la protection des droits des jeunes filles en Afrique constituent un levier important pour le développement du continent,

La pleine et effective participation des jeunes, filles et garçons, et des organisations de jeunes est indispensable pour la promotion et la protection des droits des jeunes filles en Afrique,

Les inégalités de genre, les violences basées sur le genre (VBG), les stéréotypes et autres formes de discrimination, ainsi que des pratiques culturelles telles que le mariage précoce des enfants, continuent d'entraver la réalisation et l'effectivité des droits fondamentaux des filles,

La participation des jeunes filles aux processus décisionnels, que ce soit au niveau local, national ou continental, est cruciale pour bâtir une Afrique

inclusive et prospère. Elles doivent être reconnues comme des actrices incontournables du changement, capables de contribuer activement à la définition des politiques publiques, des stratégies de développement, et à la transformation des normes sociales et la déconstruction des discours et actes discriminants,

La coopération Sud-Sud est essentiel pour l'autonomisation et la protection des droits des jeunes filles en Afrique,

En Afrique, les jeunes filles sont souvent confrontées à des défis majeurs, tels que la discrimination fondée sur le genre, l'accès limité à l'éducation, les mariages précoces, les violences et les inégalités socio-économiques. Face à cette situation, le travail collectif et coordonné entre différentes institutions demeure essentiel, voire incontournable pour protéger les jeunes filles et favoriser leur autonomisation.

Réformes législatives et actions concrètes : Vers la protection et l'autonomisation des jeunes filles

Lors de cet événement, plusieurs institutions ont souligné l'importance des réformes législatives pour répondre aux normes internationales en matière de droits des jeunes filles. Marielle Sander, représentante résidente du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) au Maroc, a mis en avant l'engagement de son institution en faveur de la prise de décision des jeunes, notamment des filles, dans des domaines clés tels que l'éducation, la santé et l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive. Elle a également rappelé l'importance du processus de réforme législative, notamment les modifications apportées au Code de la Famille et au Code pénal, qui visent à garantir une meilleure protection des droits des jeunes filles.

De son côté, Kaoutar Mansouri, directrice de l'Enfance et des Affaires Féminines au sein du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, a présenté les efforts de son établissement pour promouvoir l'autonomisation des jeunes filles. L'on comprend bien que grâce à des initiatives telles que l'augmentation du nombre de jeunes filles bénéficiant de formations et d'activités de sensibilisation, le ministère a fait des progrès significatifs. Il a également renforcé l'accès à des services de soutien, y compris la santé mentale et la lutte contre la violence.

Il convient de préciser que le Maroc a par ailleurs pris des mesures concrètes pour lutter contre la traite des êtres humains. Dr Amina Dardouri, Commissaire Judicaire au ministère de la Justice, a rappelé l'engagement du pays pour protéger les victimes, en particulier les enfants, à travers l'adoption de lois et de conventions internationales. Elle a également mentionné la mise en place, en 2023, d'un mécanisme national de référence afin de mieux coordonner les efforts de protection des victimes de la traite.

Réinsertion des jeunes filles : Actions et soutien institutionnel

Concernant le domaine de la

réinsertion des jeunes filles en conflit avec la loi, M. Hmina Hassan, Directeur du greffe judiciaire au sein de la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR), a insisté sur l'importance d'adapter les établissements pénitentiaires aux besoins spécifiques des jeunes filles détenues, notamment en matière de santé mentale et de protection contre la violence. Il a également souligné le rôle crucial des organisations de la société civile dans la réhabilitation et la réinsertion de ces jeunes filles.

Mécanismes de protection des droits des jeunes filles

Lors de cet événement, le rôle du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), représenté par Malak Benseghir, Cheffe de projet – Engagement avec le système des Nations Unies, a également été mis en avant. En effet, le CNDH continue de défendre l'égalité des sexes et la protection des droits des jeunes filles et des femmes, notamment à travers ses rapports annuels et ses recommandations.

Pour le CNDH, les droits des femmes et des filles sont abordés de manière transversale dans ses actions, notamment à travers sa stratégie « Triple P » : Protection, Promotion et Prévention. Cette institution continue, d'un côté, d'alimenter le débat autour de l'ensemble des droits des femmes, et de dresser le bilan et de proposer des recommandations. Ces actions qui cherchent l'optimisation et le renforcement de l'effectivité des droits, incluent le suivi des engagements internationaux du Maroc, le plaidoyer pour des réformes législatives, la gestion des plaintes, le reporting, l'éducation aux droits de l'Homme et la sensibilisation.

> *« Pour le CNDH, les droits des femmes et des filles sont abordés de manière transversale dans ses actions, notamment à travers sa stratégie « Triple P » : Protection, Promotion et Prévention »*

Engagé dans la dynamique internationale, le CNDH continue via ses réseaux et partenaires de renforcer la coopération Sud-Sud permettant à travers le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'Homme.

La Déclaration de Rabat recommande de:

- *Garantir l'accès égal et équitable à une éducation de qualité pour toutes les filles, en éliminant les obstacles tels que le mariage des enfants et les normes de genre oppressives;*
- *Renforcer les efforts pour garantir les droits à la santé sexuelle et reproductive (DSSR), en assurant aux jeunes filles un accès complet à des services de santé adaptés, tout en les protégeant des pratiques coutumières telles que les mutilations génitales féminines ;*
- *Prioriser la lutte contre les violences basées sur le genre, qui touchent de manière disproportionnée les jeunes filles, en adoptant des lois strictes et en garantissant leur application rigoureuse, avec la programmation de campagnes de sensibilisation, la mise en place de*

> *Les inégalités de genre demeurent omniprésentes et affectent profondément tous les aspects de la vie des filles, de l'éducation à la participation économique en passant par leur accès aux soins de santé.*
>
> - KARIMA RHANEM, présidente du Centre International pour la Diplomatie

systèmes de protection efficaces, et l'accompagnement des victimes ;

- *Promouvoir une masculinité positive en engageant les hommes et les garçons dans ce combat pour l'égalité des genres. Le partenariat avec eux est essentiel pour déconstruire les stéréotypes de genre, promouvoir une participation égalitaire dans la vie familiale ;*
- *Considérer les droits des jeunes filles durant les situations de crise, de conflits, et de catastrophes naturelles et phénomènes climatiques extrêmes,*
- *Encourager un environnement qui valorise les droits des jeunes filles et leur permet de s'épanouir dans toutes les sphères de la société.*

L'Afrique, un progrès remarquable dans les droits fondamentaux marqué par des défis structurelles

De son coté, Karima Rhanem, présidente du Centre International pour la Diplomatie, a précisé que cette conférence place la question de l'autonomisation et de la protection des jeunes filles au cœur de l'action des acteurs, reconnaissant qu'elle est non seulement un impératif moral, mais aussi un levier fondamental de développement pour les sociétés africaines. Pour elle, ce thème est loin d'être une simple question de développement ; il touche aux fondements même des sociétés africaines et à l'avenir de millions de jeunes filles qui aspirent à une vie plus juste, plus libre et plus épanouie.

Elle a noté que l'Afrique a réalisé des avancées notables en matière de droits des filles, en précisant que le continent a connu des progrès remarquables dans les domaines de l'éducation, de la santé et des droits fondamentaux. Pourtant, malgré ces efforts, l'Afrique continue de faire face à des défis structurels qui freinent l'épanouissement des jeunes filles et limitent leur accès aux opportunités.

Elle a rajouté que les inégalités de genre demeurent omniprésentes et affectent profondément tous les aspects de la vie des filles, de l'éducation à la participation économique en passant par leur accès aux soins de santé. Ces inégalités trouvent leurs racines dans des normes patriarcales profondément ancrées et des pratiques traditionnelles telles que le mariage des enfants, qui reste un problème endémique.

Ces normes sociales et culturelles persistent et pèsent lourdement sur les droits des filles. La culture du viol, le blâme des victimes et les préjugés associés à la sexualité des filles aggravent ces inégalités.

Messages de bonne volonté

Ce séminaire a été marquée par des messages de soutien de personnalités influentes, telles que Ndaté Dieng, avocate aux barreaux de Genève, Hajer Habchi, Directrice exécutive de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme, et Aicha Duihi, présidente de l'Observatoire international pour la paix, la démocratie et les droits de l'Homme. Ces interventions ont illustré l'engagement international en faveur des droits des jeunes filles africaines et ont souligné l'importance de la coopération entre les différents acteurs.

En conclusion, bien que des progrès notables aient été réalisés, de nombreux défis demeurent. La collaboration entre les gouvernements, les organisations internationales et les acteurs de la société civile est essentielle pour garantir l'égalité des droits et des chances pour les jeunes filles en Afrique. L'autonomisation des filles doit se poursuivre par des actions concrètes, soutenues par des réformes législatives et une attention particulière portée à l'éducation, à la santé et à la protection contre la violence et les discriminations.

THE INITIATIVE FOR THE EMPOWERMENT OF INDIGENT WOMEN AND CHILDREN

JOIN US IN CHAMPIONING THE RIGHTS OF INDIGENT WOMEN AND CHILDREN!

The ***Initiative for the Empowerment of Indigent Women and Children (IEIWC)*** is a newly registered non-profit and non-political organization dedicated to uplifting the rights, welfare, and empowerment of poor and vulnerable women and children in our communities.

WHAT WE DO:

- Advocate for policy changes and legislation that protect the rights of women and children.
- Promote social awareness and interventions to address the challenges faced by indigent women and children.
- Ensure access to quality education, healthcare, legal assistance, and economic opportunities.

WHY WE EXIST:

Indigent women and children deserve the opportunity to thrive in a just and inclusive society. We believe that by empowering these vulnerable groups, we can create a brighter future for all.

GET INVOLVED:

- ***Volunteer:*** Join our team and make a difference in the lives of those in need.
- ***Donate:*** Your contributions help fund programs that support education, healthcare, and legal aid.
- ***Spread the Word:*** Help us raise awareness about our cause and the challenges faced by indigent women and children.

Together, We Can Create Change!

+234 803 4066 823 www.ieiwc.org info@ieiwc.org

CHIPETE RC: 663019

LIBRARY RESOURCES LTD

Enabling Creativity and Productivity

HIGHLIGHTS: COMFORTABLE WORK SPACE | COMPLIMENTARY WIFI | UNINTERRUPTED POWER SUPPLY | COFFEE/TEA

Chipete is a knowledge hub, consultancy and training center, dedicated to providing innovative solutions to institutional and private libraries and organizations seeking to enhance their information management and knowledge - sharing capabilities. We provide smart offices, on short-lets and conference services to enhance productivity and efficiency in business. Our offices are equipped with the finest internet high speed facilities and subject database for students and professionals alike on subscription basis.

We also engage in training and consultancy services and our areas of interest span across communication, security, human resources, management, leadership, personal development, advertising and other areas of interest which could be customized to meet our valued customer requests. On the sidelines, we provide quick reference materials and well-rounded documentation services (printing, photocopy, binding, editing and publishing).

MISSION

Our mission is to empower individuals, libraries and organizations with the resources and space they require to succeed in research or business for development and optimal productivity. We are committed to providing quality services that promote information access, literacy and lifelong learning.

VISION

We wish to be a leading provider of Library solutions, consultancy and training services, driving innovation and excellence in information management and knowledge sharing for increased productivity.

SUBSCRIPTION COSTS (Naira to Dollar exchange rate apply)

SUBSCRIPTION	WORK SPACE	PRIVATE SPACE
Hourly	N2,000.00	N5,000.00
Daily	N4,000.00	N15,000.00
Weekly	N16,000.00	N40,000.00
Monthly	N45,000,00	N75,000.00
Quarterly	N130,000.00	N275,000.00
Half year	N250,000.00	N400,000.00
Annual	N480,000.00	N800,000.00
Conference room is 15,000 per hour.		

OUR SERVICES

- Library Development and Supplies
- Automated short-let offices
- Professional Resource Center
- Consultancy
- Training and capacity building
- Editing and Publishing
- Documentation services (printing, photocopy, binding)

OUR TEAM

We have experienced professionals in various fields of knowledge. Our strength is built on professionalism, integrity, dedication to duty and smart service delivery.

+234803 384 9224

chipete_officehub@gmail.com

Suite FF1, AGA Complex, 16 Nkwerre Crescent, Area 11, Garki, Abuja

Messages de Bonne Volonté : Des voix S'élèvent pour la protection des femmes et l'autonomisation des jeunes filles

Par The New Africa Magazine

Lors du Séminaire, des personnalités engagées dans la défense des droits humains ont partagé leurs visions et leurs rêves pour l'avenir des femmes et des filles, en particulier en Afrique. Ces messages de bonne volonté, exprimés par des militantes, des expertes et des responsables d'organisations, illustrent l'importance de la solidarité internationale et de l'action collective pour garantir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. À travers leurs discours inspirants, elles ont rappelé les défis à relever et les engagements à prendre pour faire de l'égalité des droits une réalité tangible et durable à l'échelle mondiale.

Ndaté DIENG, avocate au barreau de Genève, ancienne juriste internationale auprès du bureau du Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda à Arusha (Sénégal - Suisse)

Ndaté DIENG a exprimé son désir profond de partager un rêve : celui qu'un jour, toutes les filles et toutes les femmes d'Afrique puissent vivre dans la dignité et le respect, et que cette valeur devienne une norme universelle. Elle rêve d'un monde où les droits fondamentaux des filles ne seraient pas perçus comme des droits spécifiques, mais bien comme des droits humains universels. Elle aspire à un futur où toutes les formes de violence et de discrimination envers les femmes et les enfants auront disparu. Son rêve est celui d'un monde pacifique, où nos filles peuvent vivre sereinement et jouir pleinement de la beauté de la vie.

Hajer Habchi, Directrice exécutive de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme (Tunisie)

Hajer Habchi a exprimé sa conviction

profonde que la collaboration entre les institutions publiques, les organisations internationales et la société civile est essentielle pour promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles, en particulier en Afrique. Elle a insisté sur la nécessité de renforcer ces partenariats à travers des actions concrètes et concertées, visant à intégrer les droits des femmes et des filles dans les politiques nationales.

Elle a également souligné l'importance cruciale de l'éducation, appelant à investir dans des programmes éducatifs qui assurent l'accès des filles à leurs droits. En évoquant l'expérience de l'Institut Arabe, elle a exprimé son enthousiasme pour le travail accompli dans l'intégration de la santé globale dans les programmes éducatifs, un levier essentiel pour transformer les réalités. Selon Habchi, cet engagement commun représente une responsabilité partagée pour promouvoir les droits des femmes et des filles à travers tout le continent africain.

Aicha Duihi, Présidente de l'Observatoire International de la Paix, de la Démocratie et des Droits de l'Homme à Genève (Maroc - Genève)

Dans son témoignage, Aicha Duihi a souligné, avec sincérité et émotion, que ses mots venaient du cœur, rappelant que Mme Ndaté Dieng avait partagé un rêve soutenu par des actions concrètes et une grande détermination. Elle a souligné l'importance de l'unité des voix présentes : celles des acteurs des droits humains, des institutions, des organisations internationales et de la société civile, unies autour d'une cause commune : celle de la jeune fille africaine et de la garantie de ses droits fondamentaux.

Duihi a évoqué ce rêve partagé pour la jeunesse africaine et l'espoir de le concrétiser à travers des partenariats prometteurs. Elle a rappelé les nombreux efforts consacrés à l'autonomisation des jeunes filles africaines, insistant sur le fait qu'elles demeurent le maillon le plus vulnérable, non seulement en temps de paix, mais encore davantage en période de conflit.

Ndaté DIENG

Face aux défis croissants d'un monde en perpétuelle mutation, Mme Duihi a souligné l'urgence de soutenir les droits des jeunes filles et des femmes, en diversifiant les initiatives et en les adaptant aux contextes changeants, notamment à travers les leçons tirées des crises sanitaires récentes.

Elle a conclu en exprimant l'ambition collective de faire de cette rencontre, et des futures rencontres, une véritable tribune pour les droits des jeunes filles, qu'elle considère comme le pilier essentiel de chaque famille et de chaque société. Selon Aicha Duihi, il est impossible de parler de durabilité ou de paix pour le continent africain sans garantir l'autonomisation de la jeune fille africaine et sans lui assurer l'accès à l'ensemble de ses droits. Elle a remercié tous les participants pour leur engagement et a exprimé l'espoir d'un avenir meilleur pour les jeunes filles d'Afrique.

> *« Transformer les réalités des jeunes filles en Afrique et promouvoir leurs droits nécessitent un engagement commun et une responsabilité partagée »*

Shireen de Visser, Spécialiste de la gouvernance publique et budgétaire (Afrique du Sud - Pays-Bas)

Dans son témoignage, Shireen de Visser a affirmé qu'après trente ans de la fin de l'apartheid en Afrique du Sud, son héritage et les inégalités qu'il a engendrées persistent et demeurent profondément ancrés dans toutes les régions du pays. Les femmes et les filles en subissent souvent les conséquences de manière disproportionnée. Bien que l'Afrique du Sud soit signataire des principales

Aicha Duihi

Hajer Habchi

Shireen de Visser

conventions internationales visant à promouvoir l'égalité des genres et la protection des droits des femmes, complétées par des instruments juridiques nationaux solides, les progrès concrets dans l'amélioration des conditions de vie des femmes et des filles restent difficiles à atteindre.

Le taux de décrochage scolaire des filles demeure préoccupant, malgré l'accès gratuit à l'éducation de base et les investissements publics dans l'enseignement primaire et secondaire. La grossesse chez les adolescentes constitue un facteur majeur de ce décrochage. Par ailleurs, les femmes représentent encore la majorité des personnes illettrées. En 2022, parmi environ 10,2 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans, 35,7 % n'étaient ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET), les filles étant plus touchées que les garçons.

Bien que des progrès aient été réalisés dans les soins de santé primaires, les défis demeurent majeurs, notamment en matière de VIH et de SIDA, qui affectent de manière disproportionnée les femmes. Le pays connaît également l'un des taux de violence les plus élevés au monde, notamment les violences sexuelles. Au premier trimestre de 2022, la police a rapporté 10 818 cas de viol, un chiffre alarmant qui souligne l'ampleur du problème. Une femme sur cinq en couple a subi des violences physiques de la part de son partenaire, et de nombreux cas demeurent non déclarés, en partie en raison de la perception d'une prise en charge insuffisante par les forces de l'ordre.

Les femmes sont aussi sous-représentées dans de nombreux secteurs professionnels, en particulier dans les emplois qualifiés et mieux rémunérés. Environ 12 % des femmes en emploi travaillent dans le secteur informel en tant que travailleuses domestiques, où elles dépendent souvent de la bonne volonté de leurs employeurs pour obtenir un salaire équitable et des droits tels que le congé maternité. Les politiques d'inclusion financière demeurent insuffisantes, et de nombreuses femmes peinent à accéder au crédit ou aux produits financiers. Les entrepreneures, par exemple, sont souvent contraintes de s'associer avec un homme pour être prises au sérieux par les acteurs financiers.

> *« Il est essentiel de garantir l'inclusion financière des femmes et de soutenir les filles à toutes les étapes de leur développement pour parvenir à une véritable égalité de genre »*

Malgré un cadre légal et des investissements publics favorisant l'autonomisation des femmes, les conditions socio-culturelles freinent encore leurs perspectives d'émancipation, notamment parmi les populations les plus pauvres et les plus marginalisées. Il est essentiel de garantir l'inclusion financière des femmes et de soutenir les filles à toutes les étapes de leur développement pour parvenir à une véritable égalité de genre.

GLEN CORP

EMPOWER | TRANSFORM | THRIVE

GLEN CORP

GODLY LEADERS ENGAGING NATIONS

Transforming lives, a person per time!

Glen Corp is a nonprofit organization dedicated to improving the quality of life in underserved rural communities through meaningful initiatives that promote health, education, and empowerment

WHAT WE DO

- ***Access to Good Healthcare***
- ***Access to Education***
- ***Mental Health Awareness***
- ***Rehabilitation of Disenfranchised People***
- ***Community Engagement and Sustainability***

Get Involved:

Be a part of the change!
Volunteer | Partner | Donate

Reach Us At:

(559)885-2919
www.glencorp.org | info@glencorp.org

L'ONU Femmes tire la sonnette d'alarme sur les violences basées sur le genre: Quels mécanismes de protection et de prise en charge dans les pays du Maghreb ?

Par Karima Rhanem, rédactrice en chef- Afrique du Nord

Au niveau mondial, les violences contre les femmes et les jeunes filles se maintient à des taux alarmants. Selon l'ONU Femmes, 736 millions de femmes, soit une sur trois, ont été victimes une fois dans leur vie de violences physiques ou sexuelles de la part d'un conjoint, ou de violence sexuelle de la part d'un autre agresseur.

Les violences faites à l'égard des femmes et des filles, bien au-delà d'une transgression individuelle, représentent une atteinte profonde aux droits fondamentaux. Leurs ramifications touchent chaque fibre de la société, faisant non seulement le quotidien des femmes, mais également celui de leurs familles, de leurs communautés et de leurs nations tout entières.

Les séquelles de ces violences, plurielles et dévastatrices, se manifestent à différents niveaux. Elles laissent des

cicatrices sur la santé physique, sexuelle et mentale des femmes, engendrant des impacts immédiats et à long terme, pouvant même conduire à des tragédies irréparables.

Les dépenses croissantes en termes de soins de santé, les frais juridiques exorbitants, la perte de productivité économique, sont autant de fardeaux dont les conséquences s'étendent aux budgets nationaux, impactant directement le développement à grande échelle.

Dans le monde, on estime que 736 millions de femmes – soit près d'une sur trois – ont subi au moins une fois des violences sexuelles et/ou physiques de la part d'un partenaire intime, des violences sexuelles en dehors du couple, ou les deux (30 pour cent des femmes âgées de 15 ans et plus). Ce chiffre ne tient pas compte du harcèlement sexuel.

La pandémie de COVID-19 a intensifié la violence à l'égard des femmes et des filles et a également révélé et exacerbé de profondes inégalités structurelles, inversé des décennies de progrès en matière de participation des femmes au marché du travail, accru le nombre de femmes vivant dans l'extrême pauvreté et alourdi le fardeau des soins non rémunérés et des tâches domestiques, autant d'éléments qui aggravent les facteurs de risque et les moteurs de la violence à l'égard des femmes et des filles. Ainsi, dans la région MENA, au moins 35 % des femmes ont subi (a) au cours de leur vie des violences au sein du couple.

Selon les chiffres de l'ONU Femmes, les cas de violences sexuelles liés aux conflits ont augmenté de 50% en dix ans, et 95% des victimes sont des enfants ou des jeunes filles. Environ 612 millions de femmes vivaient en 2023 à moins de 50 km d'au moins un conflit armé, une hausse de 54% depuis 2010. Dans 12 pays d'Europe et d'Asie centrale, 53 % des femmes ont subi au moins une forme de violence sexiste en ligne.

- *736 millions de femmes – soit près d'une sur trois – ont subi au moins une fois des violences sexuelles et/ou physiques de la part d'un partenaire intime*

> ***Les cas de violences sexuelles liés aux conflits ont augmenté de 50% en dix ans, et 95% des victimes sont des enfants ou des jeunes filles. Environ 612 millions de femmes vivaient en 2023 à moins de 50 km d'au moins un conflit armé, une hausse de 54% depuis 2010***
>
> ***- ONU Femmes***

- *Moins de 40 pour cent des femmes dans le monde qui subissent des violences demandent de l'aide sous une forme ou une autre.*
- *Au moins 162 pays, au niveau mondial, ont adopté des lois sur la violence domestique et 147 disposent de lois sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.*
- *Les cas de violences sexuelles liés aux conflits ont augmenté de 50% en dix ans, et 95% des victimes sont des enfants ou des jeunes filles.*
- *Environ 612 millions de femmes vivaient en 2023 à moins de 50 km d'au moins un conflit armé, une hausse de 54% depuis 2010.*
- *Dans 12 pays d'Europe et d'Asie centrale, 53 % des femmes ont subi au moins une forme de violence sexiste en ligne.*
- *En 2023, l'Afrique a enregistré les taux les plus élevés de féminicide commis par un partenaire intime ou un proche avec 21.700 victimes.*
- *Dans la région MENA, au moins 35 % des femmes ont subi (a) au cours de leur vie des violences au sein du couple.*

Cependant, Moins de 40 pour cent des femmes dans le monde qui subissent des violences demandent de l'aide sous une forme ou une autre. Les défis sont encore plus aigus dans les contextes de fragilité et de conflit, où les niveaux de violence sexuelle, les féminicides ou encore le mariage forcé sont plus élevés et où les services de prise en charge sont désorganisés.

Concernant la législation pour lutter contre les violences, au moins 162 pays, au niveau mondial, ont adopté des lois sur la violence domestique et 147 disposent de lois sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Toutefois, même lorsque de telles lois existent, cela ne signifie pas forcément qu'elles sont toujours conformes aux normes et recommandations internationales, ni qu'elles sont mises en œuvre et appliquées.

Les cadres juridiques et institutionnels influencent de manière significatives les politiques publiques en termes de lutte

contre les discriminations et les violences basées sur le genre. Au Maroc, tant qu'en Tunisie et en Algérie, le cadre légale et réglementaire concernant les violences basées sur le genre est bien avancé et les différents gouvernements ont déployé des efforts considérables pour la mise en place des mécanismes de protection et de prise en charge des victimes de violences. Cependant les lois et les mécanismes dans les trois pays respectifs rencontrent des problèmes de mise en œuvre sur le terrain.

Contexte Législatif et institutionnel dans les pays du Maghreb (Maroc, Tunisie, Algérie)

La région du Maghreb continue de faire face à des défis majeurs en matière des droits des femmes, avec une persistance des discriminations et des violences basées sur le genre malgré quelques réformes législatives, considérées comme timides par certaines organisations internationales de défense des droits de l'Homme. La pandémie de COVID-19 a exacerbé ces problèmes, entraînant une augmentation des cas de violences domestiques dans plusieurs pays.

Les gouvernements de la région ont souvent échoué à protéger les femmes contre les violences, y compris les violences domestiques, les crimes « d'honneur » et les discriminations systémiques. Malgré quelques avancées législatives, telles que l'abolition de lois discriminatoires et l'adoption de mesures de protection des femmes, la mise en œuvre effective de ces réformes reste insuffisante.

Les femmes qui signalent des violences sont confrontées à de nombreux obstacles pour accéder à la justice. Les défenseurs des droits des femmes sont souvent la cible de menaces, d'intimidations et même de violences de la part d'acteurs étatiques et non étatiques dans certains pays de la région.

La région connaît une situation alarmante en termes de violence contre les femmes, avec des cas d'agressions physiques, d'assassinats et de violences sexuelles qui demeurent fréquents. Les victimes de violences font face à des risques élevés de représailles et d'arrestations si elles cherchent à obtenir de l'aide.

Entre 2021 et 2022, la police algérienne (DGSN) a recensé un total de 12 616 cas de violences à l'égard des femmes. L'association Féminicides Algérie a recensé, entre 2019 et 2022, au moins 228 femmes victimes de féminicide. En fait, pendant le confinement lié à la COVID-19, le Centre Algérien d'information et de documentation sur les droits de l'enfant et de la femme a rapporté au moins 39 cas de meurtre ou de blessures graves ayant entraîné la mort. Des organisations de défense des droits des femmes en Algérie ont indiqué que le nombre réel de cas pourrait être encore plus élevé.

Au Maroc, l'analyse des données de l'enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes et des filles, réalisée par le Haut-Commissariat au Plan en 2019, a révélé que parmi une population totale de 13,4 millions de femmes et de filles âgées de 15 à 74 ans, plus de 8 femmes sur 10 ont été victimes d'au moins une forme de violence au cours de leur vie (82,6%).

En Tunisie, L'enquête nationale sur les violences à l'égard des femmes réalisée par l'Office National pour la Famille et la Population (ONFP) en 2010 a révélé que 47,6% des femmes âgées de 18 à 64 ans déclarent avoir subi une ou plusieurs formes de violences au cours de leur vie.

Maroc

Le Maroc, a adopté en 2018 une loi 103.13 pour lutter contre les violences faites aux femmes. Le gouvernement marocain a lancé une politique nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles à l'horizon 2030, coordonnée par le ministère de la Solidarité, de l'Insertion Social et de la Famille. Le ministère a aussi mis en place des mesures pratiques pour la mise en œuvre de cette stratégie à savoir le Comité Nationale des femmes victimes de violences et la cellule centrale en plus des cellules régionales en charge des femmes victimes de violences avec un total de 105 centres de prise en charge des femmes victimes de violence, répartis sur l'ensemble du Royaume. Le Maroc dispose aussi de trois entités : l'Observatoire National de la Violence à l'égard des Femmes (ONVEF), l'Observatoire National de l'Image de la Femme dans les Médias (ONIFM) et le Système d'Information Institutionnel de Violence à l'égard des Femmes (SIIVEF).

Le Royaume a aussi mis en place la Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV) en septembre 2019, qui consolide les efforts de prise en charge et de coordination entre les différents intervenants en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, eu égard aux attributions qui lui sont conférées, à la lumière des exigences des lois 103.13 et

65.15.

Il a aussi procédé à la mise en application de « La Déclaration de Marrakech pour mettre fin à la violence contre les femmes », signée le 8 mars 2020 à Marrakech, sous la présidence effective de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, présidente de l'Union Nationale des Femmes du Maroc (UNFM), qui prévoit un ensemble d'engagements en faveur de la lutte contre la violence faite aux femmes, pris par les sept signataires, également parties prenantes de la Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV)

Le Maroc est actuellement dans son 3ème plan gouvernemental pour l'égalité en vue d'assurer la convergence entre toutes les initiatives prises par les départements gouvernementaux, les établissements publics, le secteur privé ainsi que les élus pour consacrer les valeurs de l'égalité.

Le Royaume connait actuellement un chantier de réformes pour la révision des lois phares telles que le Code de la Famille, le Code Pénal ainsi que l'évaluation de la loi 103.13. Malgré les efforts entrepris par les différents acteurs, ces lois connaissent plusieurs lacunes dans leur mise en œuvre en pratique ce qui entrave l'accès des femmes victimes de violences aux processus de protection et de prise en charge. La loi 103.13 complémente le Code Pénal et ne prévoit pas d'autres formes de violence telles que la violence légale et le viol conjugal. De plus, il est particulièrement difficile de prouver un viol conjugal ou le harcèlement sexuel, ce qui a un effet dissuasif sur les victimes dans leur démarche de dépôt de plainte. La sanction est rattachée au dommage corporel subi et ne prend pas en considération d'autres types de dommages psychologiques et sociaux tels que la perte de revenu, la perte de logement.

Tunisie

La Tunisie s'est engagée depuis son indépendance sur la voie de l'égalité entre les femmes et les hommes. Des avancées majeures notamment d'ordre législatif ont été ainsi réalisées en matière de droits de la femme et de lutte contre les violences

> *L'Algérie dispose de plusieurs centres d'écoute dédiés aux femmes victimes de violences, jouant un rôle crucial dans la prise en charge des FVV*

fondées sur le genre. Depuis l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes en 2008, le cadre juridique tunisien n'a cessé d'évoluer dans une optique de consécration des droits de l'Homme, et notamment dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

La loi organique n°2017-58 du 11 août 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes a été adoptée en définissant les différents types de violence et en adoptant une approche intégrale dans cette lutte contre les violences qui traite ce phénomène en allant de la prévention, la protection, les poursuites à la prise en charge.

La Tunisie a mis en place la stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et plusieurs autres mesures pour protéger les femmes et les filles victimes de violence telles que la création des centres de prise en charge des femmes victimes de violence et leur renforcement pour permettre aux femmes l'accès aux services dont elles ont besoin à savoir l'accueil, l'orientation, l'héber¬gement et l'écoute. Aujourd'hui, le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Séniors continue à œuvrer pour augmenter le nombre de centre (16 centres actuellement) et de couvrir tous les gouvernorats du pays dans l'objectif d'assurer une protection et une prise en charge de proximité rapide et efficace aux femmes et aux filles victimes des violences.

La Tunisie a aussi procédé à la création de 24 Instances régionales de coordination multisectorielle pour la lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi qu'une instance de coordination au niveau national en plus de l'Observatoire National pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes tel que prévu dans l'article 40 de la loi organique n° 2017-58.

Malgré ces efforts, les unités spécialisées pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes consacrées à l'enquête sur les cas de violence contre les femmes rencontrent des défis au niveau de mise en application. Ainsi, la réponse du système judiciaire aux violences domestiques s'est caractérisée par de longues procédures, la réticence alléguée de certains juges de la famille à appliquer la loi, l'absence d'enquête sur les plaintes retirées et les difficultés à accéder à une aide juridique gratuite et de qualité aux survivantes.

Si la Loi 58 établit que les survivantes ont droit à un abri d'urgence, elle n'a pas précisé le nombre de places à prévoir dans ces abris, ni leur mécanisme de financement. À moins d'avoir suffisamment de centres d'hébergement, les organisations et les institutions étatiques n'ont nulle part où orienter les femmes.

Malgré des avancées telles que des législations plus strictes et des programmes de sensibilisation, des obstacles comme les défis institutionnels, le manque de financement, les barrières culturelles et la stigmatisation persistent. Les ressources pour les victimes sont souvent insuffisantes, entravant l'application uniforme des lois.

Les normes culturelles patriarcales continuent de perpétuer l'acceptation de la violence conjugale dans certains milieux. Les efforts pour changer ces perceptions nécessitent un renforcement, notamment en matière de soutien juridique et de prise en charge d'hébergement pour les victimes.

Aujourd'hui, il est nécessaire de renforcer les capacités des institutions, d'augmenter le financement des programmes de prévention et de soutien, et de promouvoir des campagnes de sensibilisation inclusives. La collaboration entre gouvernements, ONG, société civile et communautés locales est cruciale.

Il est aussi crucial de mettre en place des guichets uniques, de prévenir les violences, incluant la création de tribunaux spécialisés et la promotion de l'autonomisation économique des femmes.

Bien que des mesures significatives aient été prises, la lutte contre les violences nécessite une action continue et coordonnée, essentielle pour la protection des femmes et le développement durable de la région.

Algérie

En Algérie, la constitution du 30 décembre 2020, réaffirme le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes à travers l'article 35 et protège à travers son article (Art 40) les femmes contre toutes formes de violence et garantie l'accès des femmes victimes de violence aux « structures d'accueil, à des dispositifs de prise en charge et à une assistance judiciaire ».

De plus, la loi n° 15-19 du 30 décembre 2015 réformant le code pénal en criminalisant les violences faites aux femmes et notamment les violences conjugales, constitue une avancée, reconnaissant les violences physiques, les violences conjugales, l'abandon du domicile familial, les violences sexuelles et le harcèlement. Cependant, la loi demeure insuffisante en raison d'une possibilité du « pardon », contenue dans les articles 266 bis et 266 bis1, qui permet aux femmes victimes de revenir sur leurs plaintes et pardonner. Cette loi est affaiblie par cette disposition mais aussi par l'inexistence de moyens de sa mise en œuvre. En revanche, la prévalence des violences basées sur le genre (VBG) reste importante. Ainsi, le Code de la famille n'est pas encore en phase avec les aspirations de la société civile engagée dans la lutte contre les discriminations et les inégalités à l'égard des femmes.

En 2011, l'Algérie a créé l'Observatoire National de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (ONLVF) qui est une institution chargée de surveiller, d'évaluer et de coordonner les actions liées à la lutte contre les violences faites aux femmes. Son rôle est multiple et vise à renforcer les efforts nationaux pour protéger les femmes contre toutes formes de violences.

L'Algérie dispose aussi de plusieurs centres d'écoute dédiés aux femmes victimes de violences, jouant ainsi un rôle crucial dans la collecte, l'évaluation des données et dans l'assistance aux femmes concernées. Ces centres offrent un accompagnement, tout en informant ces femmes sur leurs droits sociaux et juridiques

La commission nationale de lutte contre ces violences a été réactivée et renforcée sur l'ensemble du territoire national. Ensuite, les femmes victimes de violences sont prises en charge par des brigades de police et de la gendarmerie, spécialisées dans la protection des femmes et des filles. Par ailleurs et outre l'arsenal constitutionnel et législatif existant de protection de la femme violentée, il y'a lieu de rappeler, la stricte application par la justice de la nouvelle peine aggravée, pour quiconque, y compris le conjoint, cause des blessures ou commet toutes formes de voies de fait ou de violence verbale ou psychologique contre une femme.

> *« Il est aussi crucial de mettre en place des guichets uniques, de prévenir les violences, incluant la création de tribunaux spécialisés et la promotion de l'autonomisation économique des femmes. »*

Ainsi, la loi sanitaire de 2018 oblige les professionnels de la santé à signaler les violences faites aux femmes. Un référentiel pour la prise en charge clinique des femmes victimes de violences a été élaboré en 2021 pour les prestataires de santé. Dans ce même cadre, l'arsenal législatif consacré à la prévention et à la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes y compris le harcèlement sur les lieux du travail, a été renforcé, par certaines dispositions complémentaires notamment celles de la loi n°20/05 du 28/04/2020 relative à la prévention et à la lutte contre la discrimination et le discours de haine.

INTERNATIONAL CENTER FOR DIPLOMACY

The International Center for Diplomacy is a Moroccan non-profit organization created on April 2, 2011, with the aim of improving the representation and influence of non-state actors in the continental and international policies of multilateral institutions such as the United Nations, the African Union and the European Commission, and to strengthen cooperation relations with other actors around the world.

Our Goals

1. Improve the representation of women and youth in multilateral institutions and international policy dialogues
2. Promote effective diplomatic practices through exchange programs and trainings
3. Promote Morocco's nation branding globally
4. Promoting Morocco's development by contributing to national policy reforms and advocating for reinforcing its international conventional practice related to human rights and development goals

Theme

1. Gender equality & gender-based violence
2. Human rights
3. UN SDGs and AU 2063 Agenda
4. Women, Youth Peace and Security Agendas
5. Climate Change Resilience
6. Youth & Women's rights
7. Water Diplomacy
8. Global health and Sexual & Reproductive health
9. Girls' rights & Leadership
10. Economic empowerment
11. Comparative policies and legislations

OUR PROGRAMS

YouLead Africa NextGen Academy

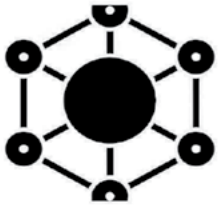

Africa Policy Hub

Innovation 4 Change

DigiTech Africa

Climate Resilience

Water Diplomacy

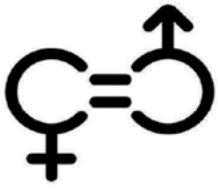

Think Equality In Africa

DiplomacyTalk

Gender Peace Security Hub

OutSpoken Girls

www.icddiplomacy.org | +212 600-647117 | icdiplomacy.ma@gmail.com

REBRANDING COMMUNITIES FOUNDATION

EMPOWERING CHANGE THROUGH OUTREACH

EMPOWERING CHANGE TOGETHER

JOIN US IN TRANSFORMING LIVES!

WHAT IS REBRANDING COMMUNITIES?

Rebranding Communities is a dynamic program dedicated to fostering community development and capacity building through impactful outreach initiatives. Our mission is to regenerate community projects that create lasting change!

GET INVOLVED

- Volunteer with us
- Participate in our outreach programs
- Support our mission through donations

OUR FOCUS AREAS:

Rural Health Care Outreach

- Providing essential medical services
- Delivering health education to underserved populations

Education Outreach

- Enhancing learning opportunities in rural areas
- Empowering communities with skills and knowledge for sustainable growth

By focusing on these key areas, we aim to improve the overall well-being of communities, ensuring long-term positive impacts for generations to come.

Together, We Can Make a Difference!*

Join the movement to uplift and empower communities. Let's create a brighter, healthier, and more educated future for all!

info@rebrandingcommunities.org
www.rebrandingcommunities.org

FEELING STUCK? IT IS TIME TO **RESET!**

RESET

What to Do
When You Don't Know
What to Do

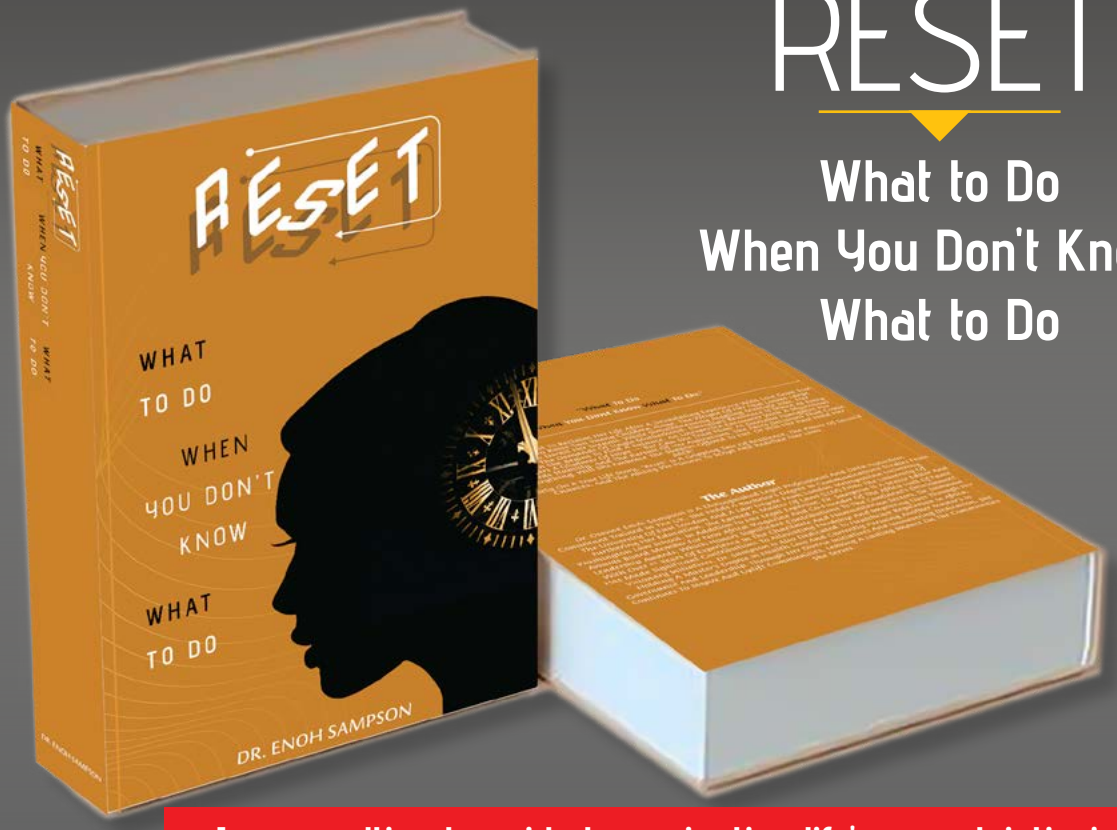

Is your ultimate guide to navigating life's uncertainties!

Are you facing a crossroads, feeling overwhelmed, or unsure about your next steps? This empowering book offers practical strategies, insightful advice, and transformative exercises designed to help you regain clarity and confidence.

What You will Discover:

- *Proven techniques to break free from indecision*
- *Inspiring stories of others who found their way*
- *Step-by-step guidance to help you refocus and realign your goals*

Don't let confusion hold you back! Whether you are at a personal, professional, or emotional impasse, "**RESET**" is here to light your path forward.

Get your copy today and start your journey toward clarity and purpose!
Available at major bookstores and online.

Rediscover your potential – it is time to RESET!

For more details: dandecanimates@gmail.com

Autonomisation des jeunes filles: pourquoi l'Afrique (et le Maroc) a tout à gagner à agir vite

Chaque jour, des millions de jeunes filles en Afrique voient leurs droits compromis et leurs projets entravés par des crises sociales, économiques et environnementales. Face à cette réalité, l'urgence d'agir n'a jamais été aussi grande. Partant de là, le Centre international pour la diplomatie, en rassemblant des experts et des décideurs, lance un appel fort et clair : il est temps de passer de la parole aux actes pour garantir la protection des jeunes filles et favoriser leur autonomisation. Plus qu'une question de droits individuels à protéger, l'enjeu va au-delà de cette obligation morale, il s'agit d'une condition sine qua non de développement durable et équitable en Afrique.

Par the New Africa Magazine

Il est inacceptable qu'aujourd'hui encore, des millions de jeunes filles en Afrique soient privées de leurs droits les plus élémentaires. Les obstacles qui les empêchent d'accéder à l'éducation, aux soins de santé, à l'autonomie économique et à la participation politique ne doivent plus exister. Car si l'Afrique veut réellement se développer, il est urgent d'agir pour libérer le potentiel de ces filles. Leur autonomisation n'est donc pas une option, mais un impératif. Sans elles, aucun progrès durable n'est possible.

Ce message fort a été l'idée maîtresse du panel portant sur les droits des jeunes filles en Afrique dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes naturelles, organisé dans le cadre d'une conférence internationale qui a eu lieu à Rabat. Initiée par le Centre international pour la diplomatie (ICD), en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) et le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), la rencontre avait pour thème « L'autonomisation et la protection des droits des jeunes filles, un levier pour le développement en Afrique». Cette conférence, qui a réuni des experts venus de plusieurs pays africains et de la Suisse, avait pour but principal de proposer des solutions concrètes pour protéger et autonomiser les jeunes filles. L'objectif était également

de favoriser une prise de conscience collective de la nécessité d'agir de concert dans ce sens pour transformer l'avenir de l'Afrique.

Des défis qui persistent malgré quelques progrès

Prenant part à cet événement, Mohamed Yahya Taleb Brahim, expert en matière de jeunesse et ancien président du Haut Conseil de la jeunesse en Mauritanie, affirme que les jeunes filles peuvent jouer un rôle central dans la transformation sociale et économique, en particulier dans un contexte marqué par des crises et des conflits croissants. Mais malgré les progrès réalisés, l'expert souligne que plusieurs défis persistent, notamment en Afrique subsaharienne et au Sahel. Parmi ces défis, il cite la difficulté d'accéder à une éducation de qualité, les contraintes économiques et les normes socio-culturelles restrictives. Ces obstacles limitent la mobilité et le développement des jeunes femmes, compromettant ainsi leurs opportunités de croissance. Il déplore également l'absence significative des jeunes filles dans les processus politiques, souvent en raison de stéréotypes de genre, ce qui impacte la diversité en matière de prise de décision.

Pour surmonter ces défis, Mohamed Yahya Taleb Brahim recommande de miser, entre autres, sur l'éducation et la formation des jeunes filles en créant des écoles de la seconde chance, mais aussi en instaurant des quotas pour les bourses et les formations. Il préconise également de soutenir l'entrepreneuriat féminin par la création d'entreprises dirigées par des femmes et la mise en place d'un réseau régional féminin pour favoriser les échanges Sud-Sud. L'expert considère qu'il est temps de favoriser la participation des femmes en politique, en instaurant des quotas pour les postes décisionnels, dans le respect bien entendu des critères de compétence. «Ces mesures permettent non seulement d'améliorer les conditions de vie des femmes, mais aussi de renforcer le tissu socio-économique du continent», résume-t-il, en insistant sur le fait que l'autonomisation des jeunes filles est non seulement un droit, mais un préalable au développement durable de l'Afrique.

> *« Les contraintes économiques et les normes socio-culturelles restrictives limitent la mobilité et le développement des jeunes femmes, compromettant ainsi leurs opportunités de croissance.*
>
> *Il déplore également l'absence significative des jeunes filles dans les processus politiques »*

Les femmes plus vulnérables aux effets du changement climatique

Et comme si toutes ces difficultés ne suffisaient pas, les femmes demeurent particulièrement exposées aux effets du changement climatique. L'impact de ces dérèglements environnementaux ont des conséquences profondes sur leurs vie au quotidien. Le lien entre le changement climatique et la

dégradation des droits des femmes peut ne pas paraître évident à première vue, mais il est bien réel. Selon Naïma Korchi, présidente de l'Africa Women's Forum, l'Afrique se réchauffe plus rapidement que le reste du monde, entraînant des vagues de chaleur, des inondations, des sécheresses et des cyclones. L'intervenante explique que ces catastrophes naturelles, affectent particulièrement les filles et les femmes qui se trouvent ainsi exposées à des déplacements forcés, à l'insécurité alimentaire, ainsi qu'à des formes de violence, telles que les mariages précoces et les violences sexuelles.

Pour atténuer cet impact néfaste, Naïma Korchi insiste sur la nécessité d'inclure les femmes et les filles dans les décisions politiques relatives au climat. En raison de leur rôle essentiel dans la gestion des ressources naturelles et de leur position en première ligne du combat contre les crises climatiques, elles doivent être impliquées davantage dans les stratégies locales d'adaptation et de réponse. Mme Korchi souligne également l'importance de protéger leurs droits fondamentaux, notamment l'accès à l'éducation, à la santé et à la sécurité alimentaire. L'inclusion des femmes dans la transition écologique et dans la prise de décision politique est un levier crucial pour renforcer leur autonomisation et trouver des solutions durables face aux défis du changement climatique.

Dans le même ordre d'idées, Anass Saadoun, membre du Club des magistrats au Maroc, revient sur la nécessité de renforcer la protection des droits des jeunes filles en période de catastrophe, comme lors du tremblement de terre d'Al Haouz. Selon lui, les jeunes filles sont particulièrement vulnérables dans de telles situations, puisqu'elles se trouvent confrontées à des violences basées sur le genre, des mariages forcés et diverses formes d'exploitation. En période de crise, leurs besoins spécifiques sont souvent ignorés, ce qui aggrave leur souffrance. L'expert souligne que les catastrophes naturelles exacerbent les inégalités de genre existantes, les filles étant souvent les premières à souffrir de l'abandon scolaire, du mariage précoce, de l'exploitation au travail et de la traite des êtres humains. Pour lui, il est impératif de mettre en place des mécanismes de protection juridique

> *L'assistance sociale dans les tribunaux est levier indispensable pour accompagner les jeunes filles et renforcer leur résilience face à des défis souvent invisibilisés.*
>
> - MOHAMMED HOUBIB, président de l'Association nationale de l'assistance sociale du secteur de la justice au Maroc

et sociale renforcés pour garantir la sécurité et les droits fondamentaux des jeunes filles dans ces moments de vulnérabilité extrême.

L'assistance sociale : une bouée de sauvetage pour les femmes en détresse

Les crises mondiales actuelles, qu'elles soient environnementales, économiques ou politiques, exercent une pression accrue sur les jeunes filles, exacerbant leurs vulnérabilités face aux inégalités de genre. À l'heure où les mutations rapides de la société marocaine, telles que l'exode rural, l'évolution des structures familiales, et les transformations économiques et culturelles redéfinissent les modes de vie, ces défis deviennent d'autant plus pressants. Comme l'ont souligné plusieurs experts, tels que Naïma Korchi et Anass Saadoun, ces bouleversements ont des répercussions directes sur les droits des femmes et des filles, qui se retrouvent souvent au cœur de situations de précarité et de violence.

Dans ce contexte, Mohammed Houbib, président de l'Association nationale de l'assistance sociale du secteur de la justice, insiste sur la nécessité d'adapter les dispositifs de protection sociale pour répondre à ces nouvelles réalités. Selon lui, l'assistance sociale dans les tribunaux trouve toute son importance en tant que levier indispensable pour accompagner les jeunes filles et renforcer leur résilience face à des défis souvent invisibilisés. Mohammed Houbib souligne qu'en raison de la violence, de l'exploitation et des discriminations auxquelles sont confrontées de nombreuses jeunes filles, l'intégration des services sociaux au sein des structures judiciaires devient essentielle. «Cette approche permet non seulement un accompagnement psychologique pour aider les jeunes filles à surmonter les traumatismes liés aux violences et aux

abandons familiaux, mais aussi un soutien juridique afin de garantir la défense de leurs droits fondamentaux», explique-t-il. Et d'ajouter que face à des enjeux aussi multiples que le mariage précoce, l'exploitation au travail ou l'abandon scolaire, l'assistance sociale offre une bouée de sauvetage pour les jeunes filles, leur permettant d'accéder à un soutien juridique et psychologique crucial dans des moments de crise.

L'importance de l'assistance sociale dans ce cadre est d'autant plus évidente qu'elle s'appuie sur des lois nationales et internationales conçues pour protéger les droits des jeunes filles. Selon M. Houbib, des textes juridiques tels que le Code de la famille et les lois contre la violence domestique offrent un fondement solide pour les travailleurs sociaux, leur permettant d'intervenir de manière efficace et adaptée. Ces services incluent un accompagnement psychologique pour aider les jeunes à surmonter des situations traumatiques, ainsi que la médiation familiale, qui joue un rôle clé dans la prévention des conflits et des mariages forcés. « Grâce à la médiation, des espaces de dialogue sont ouverts entre les parties concernées, offrant ainsi une alternative à la violence et aux décisions arbitraires qui pourraient affecter l'avenir des jeunes filles », explique-t-il.

Naviguer dans des situations complexes

Mais l'assistance sociale dans les tribunaux ne se limite pas à une intervention ponctuelle. « Elle joue également un rôle crucial dans la construction d'un avenir plus stable pour les jeunes filles. En leur fournissant des outils pour comprendre et défendre leurs droits, notamment par l'orientation juridique, ces services visent à restaurer la confiance en soi des jeunes filles et à les aider à naviguer dans des situations complexes », note-t-il. Pour M. Houbib, l'objectif est double : répondre aux besoins immédiats tout en jetant les bases d'un développement social durable. L'expert tient à souligner qu'en investissant dans ces services, le Maroc marque un engagement clair envers les droits individuels et le développement social, contribuant ainsi à une société plus juste et équitable pour les jeunes générations.

> *« Les initiatives visant à déconstruire les stéréotypes de genre en engageant les hommes et les garçons dans la lutte contre les violences faites aux femmes se multiplient, mais elles manquent encore de coordination et de ressources. Il s'agit d'un défi intergénérationnel qui doit mobiliser toutes les forces, car ce n'est qu'ensemble que nous pourrons briser les stéréotypes de genre.*
>
> - KARIMA RHANEM, présidente du Centre International pour la Diplomatie

En définitive, l'autonomisation des jeunes filles en Afrique est un enjeu crucial pour le développement durable du continent. Chaque jeune fille a le droit de jouir de ses pleins droits, de réaliser ses ambitions et de participer à la vie économique, sociale et politique. Les participants à cette conférence ont été unanimes à souligner que les défis auxquels la gent féminine est confrontée, notamment ceux liés au changement climatique, aux crises sociales et aux normes culturelles restrictives, ne doivent pas l'empêcher d'aspirer à un avenir meilleur. D'où la nécessité selon ces intervenants de redoubler d'efforts pour renforcer la protection des femmes en leur garantissant l'accès à l'éducation et à la santé, et en leur offrant des chances égales à celles des hommes. La transformation de vies de millions de jeunes filles est tributaire de cet engagement collectif. Car leur avenir, c'est aussi celui de toute l'Afrique.

Karima Rhanem, présidente du Centre international pour la diplomatie : Il est impératif d'engager les hommes et les garçons dans la lutte contre les stéréotypes de genre

« L'Afrique a réalisé des avancées notables en matière du renforcement des droits des filles. Des progrès ont en effet été réalisés dans les domaines de l'éducation, de la santé et des droits fondamentaux. Mais malgré ces efforts, le continent continue de faire face à des défis structurels qui freinent l'épanouissement des jeunes filles et limitent leur accès aux opportunités qui pourraient leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie. D'après l'OMS, en Afrique 33% des femmes rapportent des violences au sein du couple. Ces statistiques sont non seulement des chiffres, mais aussi des récits de vies brisées, de potentialités étouffées et de rêves compromis. Il est impératif que nous agissions pour que de telles réalités deviennent, enfin, des anomalies du passé. Les initiatives visant à déconstruire les stéréotypes de genre en engageant les hommes et les garçons dans la lutte contre les violences faites aux femmes se multiplient, mais elles manquent encore de coordination et de ressources. Il s'agit d'un défi intergénérationnel qui doit mobiliser toutes les forces, car ce n'est qu'ensemble que nous pourrons briser les stéréotypes de genre. Lorsque les hommes et les garçons s'impliquent activement dans la lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes, nous assistons à un véritable changement. Ce changement est lent mais significatif, et il doit être encouragé et soutenu à tous les niveaux.»

Source: *Le Matin*

The NewAfrica MAGAZINE

Talk to your friends about us and get a

FREE ADVERT IN ANY OF OUR PUBLICATIONS

For more enquiries

+234 806 636 3216 | +234 808 053 5439 | +1(425) 259-9578

Modèles Innovants et adaptables en Afrique: Bonnes pratiques en matière d'autonomisation et de protection des droits de jeunes filles

Par Karima Rhanem, Rédactrice en Chef, Afrique du Nord

L'autonomisation des jeunes filles en Afrique repose sur des actions concrètes et une approche collaborative. En engageant les communautés, en renforçant les capacités des filles, en promouvant la masculinité positive, en établissant des cadres légaux et en collaborant avec des partenaires internationaux, les programmes de développement en Afrique peuvent créer un environnement qui respecte et protège les droits des filles.

Dans cet article, nous passons en revue une sélection de bonnes pratiques sur les droits des jeunes filles en Afrique, constituant des modèles adaptables qui peuvent être reproduits dans d'autres régions pour répondre aux défis spécifiques des jeunes filles en Afrique.

Engagement des communautés locales

Les programmes d'autonomisation les plus efficaces impliquent activement les communautés locales, en particulier les leaders traditionnels et religieux, car leur influence est essentielle pour modifier les comportements et les normes culturelles.

Au Kenya, le programme « Alternative Rites of Passage » collabore avec des chefs religieux et communautaires pour offrir des rites de passage alternatifs aux filles, évitant ainsi les mutilations génitales féminines (MGF). Les cérémonies symboliques, soutenues par les leaders locaux, permettent aux familles de conserver une tradition importante tout en respectant les droits des filles. Cette approche a contribué à réduire les MGF dans certaines régions du Kenya, car elle respecte la culture tout en éliminant les pratiques néfastes.

Éducation et sensibilisation

Les initiatives visant à éduquer les jeunes filles et à sensibiliser leurs familles aux avantages de l'éducation féminine permettent de lutter contre des pratiques telles que le mariage précoce et les discriminations basées sur le genre.

Au Burkina Faso, le programme «

Girls' Education » mis en place par le gouvernement en partenariat avec l'UNICEF vise à offrir des bourses d'études aux jeunes filles dans les zones rurales. Grâce à ces bourses, plus de 10.000 filles ont pu continuer leur scolarité, et des campagnes de sensibilisation ont été menées auprès des familles pour souligner l'importance de l'instruction.

Le programme a ainsi contribué à une réduction du nombre de mariages précoces dans les communautés cibles.

Renforcement des capacités

Former les jeunes filles à des compétences professionnelles pratiques est essentiel pour leur autonomie financière et sociale. Ces programmes contribuent également à réduire leur dépendance économique, qui est souvent un facteur de vulnérabilité.

Au Nigeria, l'initiative « Girls Skill Up » offre des formations en couture, en informatique, et en gestion d'entreprise pour les jeunes filles des communautés rurales. Grâce à cette formation, plusieurs filles ont pu lancer des petites entreprises, créant ainsi des sources de revenus pour elles-mêmes et pour leurs familles. Ce programme contribue à renforcer l'autonomie des filles et à les protéger contre l'exploitation économique.

Promotion de la masculinité positive

Pour transformer les dynamiques de genre et protéger les filles, il est essentiel d'impliquer les hommes et les garçons dans la promotion de l'égalité des sexes et de la non-violence. Les programmes de masculinité positive visent à déconstruire les stéréotypes de genre et à promouvoir des modèles de comportement respectueux et égalitaires.

Au Rwanda, le programme « Men Engage » organise des sessions de sensibilisation et des ateliers avec des jeunes hommes pour les sensibiliser à l'égalité de genre. Le programme enseigne des compétences de communication non violente et

> *« Adopter et appliquer des lois protégeant les droits des jeunes filles est fondamental pour garantir leur sécurité et leur bien-être »*

encourage les jeunes hommes à défendre les droits des filles et des femmes dans leurs communautés. En travaillant avec les garçons, le programme vise à créer un environnement plus sûr et plus solidaire pour les filles.

Cadre légal et politique

Adopter et appliquer des lois protégeant les droits des jeunes filles est fondamental pour garantir leur sécurité et leur bien-être. Les gouvernements doivent non seulement adopter des lois protectrices, mais aussi mettre en œuvre des mécanismes pour veiller à leur application.

En Zambie, le gouvernement a révisé sa loi sur le mariage des enfants, fixant un âge minimum de 18 ans sans exception. En plus de la réforme légale, des campagnes d'information sont menées pour sensibiliser les communautés rurales aux nouvelles lois et encourager la scolarisation des filles. Ces initiatives permettent de renforcer l'engagement des familles et de réduire les mariages précoces dans les régions concernées.

Collaboration avec les institutions internationales

Les partenariats avec les organisations internationales permettent aux gouvernements et aux ONG locales de bénéficier de ressources financières, d'expertise et de soutien pour la mise en œuvre des programmes de protection des droits des filles.

Au Maroc, le projet « Voix de la jeune fille dans les réformes du droit pénal et du code de la famille », réalisé par le Centre International pour la Diplomatie et soutenu par le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), vise à donner une plateforme d'expression et de participation aux jeunes filles dans les processus de réforme juridique. Ce partenariat permet aux ONG locales de bénéficier de l'expertise du FNUAP en matière de droits reproductifs et de genre, ainsi que de ressources financières pour organiser des ateliers et des consultations avec des jeunes filles.

Réforme du Code de la famille: Un nouveau chapitre pour la famille et la justice au Maroc

Par the New Africa Magazine

Sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc s'apprête à réformer à nouveau la Moudawana. Cette révision reflète l'engagement du Royaume à répondre aux évolutions sociales tout en renforçant les droits fondamentaux. Elle représente aussi un tournant décisif pour construire une société plus juste et équitable, respectueuse des droits des femmes et des enfants, en ligne avec les normes internationales. Voici les principales mesures de cette réforme ambitieuse.

Près de deux décennies après la réforme historique de 2004, le Maroc s'apprête à franchir un nouveau tournant avec la révision de son Code de la famille, la Moudawana, conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Cette initiative, saluée tant par les experts nationaux qu'internationaux, marque une avancée significative dans l'évolution

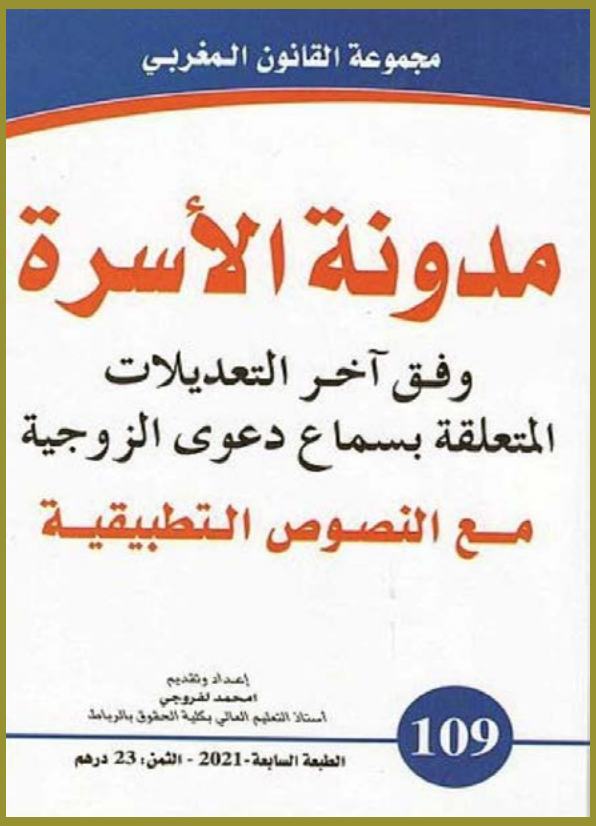

du droit familial, renforçant les droits des femmes et des enfants tout en modernisant les procédures judiciaires. Respectueux des principes de l'Islam, ce processus a reçu l'aval du Conseil supérieur des oulémas, garantissant sa pleine conformité avec les préceptes de la Charia. Une commission chargée de la rédaction des textes législatifs a été mise en place pour piloter cette réforme.

Une réforme axée sur l'émancipation des femmes marocaines

La réforme de la Moudawana reflète l'engagement du Maroc à bâtir une société plus juste et équitable, où les droits des femmes et des enfants sont non seulement respectés, mais également protégés. Une des avancées majeures de cette réforme est la reconnaissance officielle du travail domestique en tant que contribution économique à part entière. Cette reconnaissance permet, en cas de divorce, de mieux prendre en compte l'apport non rémunéré des femmes dans le partage des biens acquis durant le mariage, leur assurant ainsi une protection économique accrue. La réforme aborde également la question sensible de la polygamie en offrant aux femmes la possibilité d'inscrire une clause explicite dans leur contrat de mariage pour s'y opposer. En l'absence de cette clause, la polygamie ne pourra être autorisée que dans des circonstances exceptionnelles, telles que l'infertilité ou une maladie grave de la première épouse, et uniquement après une validation par un juge, assurant ainsi une approche plus équilibrée et respectueuse des droits des femmes. Il convient de souligner à cet égard que ces avancées ont été largement saluées par la société civile qui y voit le moyen de protéger la femme et favoriser son épanouissement au sein de la famille.

La protection des enfants, une priorité absolue

La réforme de la Moudawana place les droits et le bien-être des enfants au cœur de ses priorités, en faisant de leur protection une exigence fondamentale. Ceci témoigne de l'engagement du Royaume à bâtir une société plus juste et protectrice.

> *Avec la réforme du Code de la Famille, le Maroc réaffirme donc son engagement en faveur de l'équité, de la justice sociale et du respect des droits humains, tout en restant fidèle à ses valeurs culturelles et religieuses.*

Parmi les avancées majeures, la garde des enfants devient un droit partagé entre les deux parents, favorisant une implication équitable de chacun dans leur éducation et leur développement, même après un divorce. En outre, une autre innovation importante prévoit que le logement familial soit attribué au parent gardien et aux enfants, leur assurant ainsi un cadre de vie stable et familier, essentiel à leur développement. La réforme aborde également la question des mariages précoces, tout en respectant les réalités culturelles et sociales du Maroc. L'âge légal du mariage pour les jeunes filles est maintenu à 18 ans, en ligne avec les normes internationales. Toutefois, une exception à 17 ans peut être envisagée dans des cas spécifiques, strictement encadrés par la loi et soumis à l'approbation d'un juge. Ce dernier devra s'assurer que toutes les conditions garantissant l'intérêt supérieur de la jeune fille sont réunies avant de permettre cette dérogation.

La modernisation des procédures et l'accessibilité de la Justice Familiale

La modernisation des procédures figure également parmi les principales avancées de la réforme de la Moudawana, visant à rendre la justice familiale plus accessible et efficace. La création d'une instance de médiation obligatoire en est une illustration majeure. Cette structure a pour objectif de favoriser la résolution amiable des conflits conjugaux avant toute intervention des tribunaux, ce qui permet de réduire les tensions et les coûts associés aux procédures judiciaires. Parallèlement, la digitalisation des démarches, incluant la notification et l'enregistrement électronique des actes, simplifie et accélère le traitement des dossiers. Ces innovations permettront de désengorger les tribunaux et d'assurer une plus grande transparence dans les démarches administratives. De plus, les délais de traitement des affaires de divorce et de garde d'enfants seront considérablement raccourcis, avec un plafond de six mois pour statuer sur ces dossiers. ». La réforme tient également compte des réalités de la diaspora marocaine, estimée à plus de 5 millions de personnes. Des mesures spécifiques ont été prévues, comme la validation des mariages sans témoins musulmans en cas de contraintes locales, illustrant ainsi l'adaptabilité du Maroc aux défis contemporains. Avec cette réforme, le Maroc réaffirme donc son engagement en faveur de l'équité, de la justice sociale et du respect des droits humains, tout en restant fidèle à ses valeurs culturelles et religieuses. Une commission dédiée à la rédaction des textes législatifs a été formée pour mener cette réforme. Une fois adoptée, cette révision redéfinira donc profondément les fondements de la famille marocaine et consolidera la place du Royaume en tant que modèle de progrès social dans la région.

The New Africa MAGAZINE

Introducing

The New Africa Magazine Community

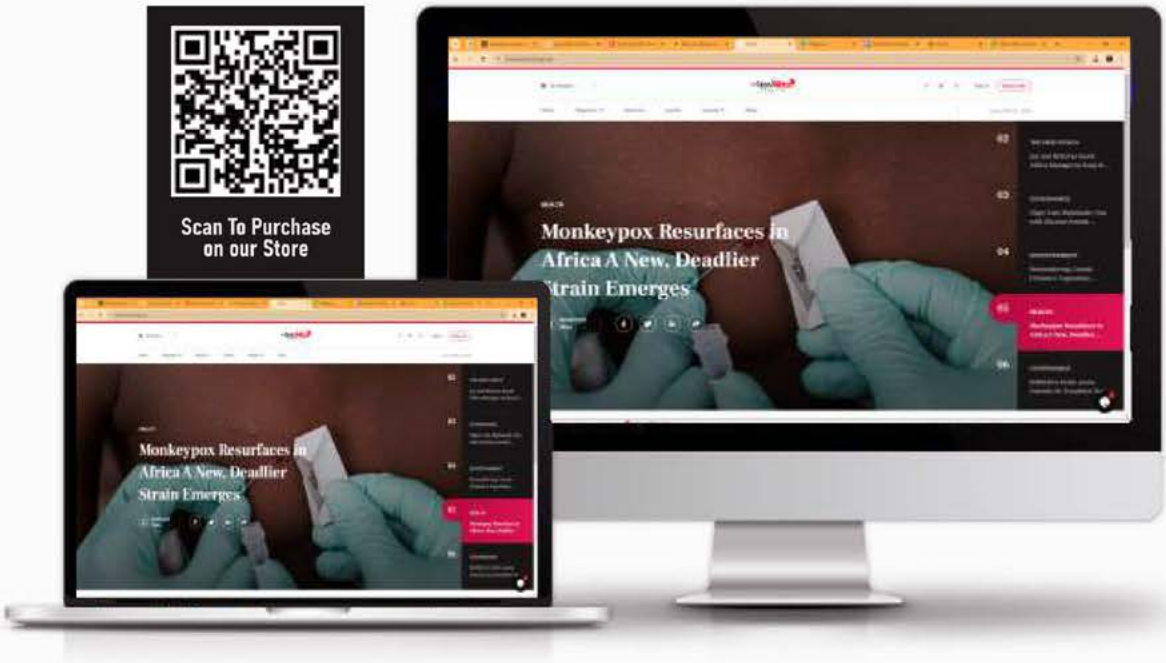

Purchase Hard copy on The New Africa Magazine Online Store

www.thenewafricamagazine.com

Subscribe to our Newsletter

Join our community & enjoy access to our Membership, Monthly Magazine, Discount on our Store, Newsletter & Promotions.

www.thenewafricamagazine.com

Genève: Nadia Amal Bernoussi à la tête du Comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme

Par Pokyes Kavwam

Lors de la 33ème session du Comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme (CCCDH) à Genève, l'experte marocaine Nadia Amal Bernoussi, Professeure de droit constitutionnel, a été élue à la présidence. Cette élection témoigne de la crédibilité du Maroc dans la promotion et la protection des droits de l'Homme, conformément à la vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste.

Réélue pour un second mandat pour la période 2023-2026, Nadia Amal Bernoussi est reconnue comme une figure éminente dans le domaine des droits de l'Homme au niveau national et international. C'est une reconnaissance inévitable de son engagement et de ses efforts au sein de ce Comité, dont elle est membre depuis 2020.

Avec un parcours impressionnant, Nadia Bernoussi a siégé en tant que membre de la Commission Consultative de Révision de la Constitution marocaine de 2011 et continue à apporter une importante contribution à la recherche universitaire dans le domaine des droits de l'Homme.

Il est à noter que le CCCDH est un organe subsidiaire du Conseil des Droits de l'Homme composé de 18 experts. Son mandat est de fonctionner en tant que groupe de réflexion sur la promotion et la protection de tous les droits de l'Homme.

Le Maroc réaffirme son engagement en faveur des droits de l'Homme

L'élection de Nadia Bernoussi est un nouveau témoignage de la crédibilité dont jouit le Maroc au sein de la communauté internationale pour les efforts considérables déployés en faveur de la promotion, la protection et de la consolidation des droits de l'Homme

La confiance placée en les candidatures marocaines par les Etats membres de l'ONU aux différents organes onusiens chargés de promouvoir les droits de l'Homme s'est matérialisée par l'élection d'experts marocains au sein de la quasi-totalité des organes des traités des droits de l'Homme, à leur tête le Conseil des Droits de l'Homme (CDH) que le Royaume a présidé en 2024.

À l'occasion de la 58è session du

Conseil des droits de l'Homme, le Royaume du Maroc a réaffirmé son engagement en faveur des droits de l'Homme et sa disposition de contribuer à la promotion de leur respect.

Le Maroc s'est engagé aux côtés de l'Argentine, de la France et de Samoa pour le processus de ratification de la Convention contre les disparitions forcées. Dans ce cadre, le Maroc a présenté deux engagements nationaux majeurs. Selon l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Omar Zniber, ces engagements concernent l'organisation, au Maroc, d'un colloque régional pour encourager la ratification de la Convention et la mise en œuvre de ses dispositions ; et l'inscription de la disparition forcée dans la législation pénale comme un crime indépendant et un crime contre l'humanité.

De surcroît, et en partenariat avec le Paraguay et le Portugal, le Maroc s'est activé à donner corps à l'initiative de créer le Réseau international des mécanismes nationaux de mise en œuvre, de préparation des rapports et de suivi en matière de droits de l'Homme, en accueillant, en octobre dernier, la 10ème édition du Dialogue de Glion sur les droits de l'Homme, couronnée par l'adoption du Cadre d'orientation de Marrakech pour la création et le développement de mécanismes nationaux efficaces.

L'ambassadeur du Maroc a indiqué qu'au cours de la présente session, et dans la continuité de son action de promotion de la diplomatie féminine dans les droits de l'homme, le Maroc, avec d'autres partenaires, présentera également un projet de résolution visant à institutionnaliser la célébration à Genève de la Journée internationale des femmes dans la diplomatie.

Quant au Ministre de la justice du Maroc, Abdellatif Ouahbi, il a mis en avant les réformes et avancées du Maroc en matière de droits humains, notamment :

- *Le lancement du processus de révision du Code de la famille, qui constitue l'une des réformes majeures au Royaume, à travers une approche réfléchie et équilibrée, conjuguant la préservation de l'identité nationale et l'adaptation aux transformations sociales et aux engagements internationaux du Maroc en matière des droits de l'Homme.*
- *La protection sociale et la généralisation de la couverture médicale à 24 millions de citoyens, ainsi que l'amélioration des infrastructures de santé et l'augmentation du budget du secteur.*
- *La Réforme judiciaire et pénale par l'adoption d'un projet de loi sur les alternatives à la détention, renforcement des garanties de procès équitable et amélioration des droits des détenus.*
- *La promotion des droits économiques et sociaux à travers l'amélioration du droit au travail, au logement et à l'éducation, ayant permis au Maroc de progresser dans l'indice de développement humain.*
- *Le renforcement de la résilience face aux changements climatiques et réduction prévue de 42 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et développement de projets énergétiques tels que Noor.*

M. Ouahbi a également insisté sur les engagements internationaux du Maroc, notamment son vote en faveur du moratoire sur la peine de mort, sa présidence de réseaux internationaux sur les droits humains et son interaction avec les mécanismes onusiens.

> *L'élection de Amina Bouayach est un moment historique pour le leadership africain dans la défense des droits humains à l'échelle mondiale, ainsi que dans «la promotion du rôle et de l'efficacité des institutions nationales concernées par leur protection*

Amina Bouayach élue présidente de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'Homme

Le Maroc a été élu à l'unanimité, ce mardi 11 mars 2025 au Palais des nations à Genève (Suisse), à la présidence de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'Homme, en la personne de Amina Bouayach, présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH).

La responsable, qui représente ainsi l'Afrique à la tête du GANHRI, a reçu le soutien des trois autres composantes régionales de l'Alliance – les Amériques, l'Asie-Pacifique et l'Europe –, dans le cadre de ce processus supervisé par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (OHCHR).

Il s'agit d'un moment historique pour le leadership africain dans la défense des droits humains à l'échelle mondiale, ainsi que dans «la promotion du rôle et de l'efficacité des institutions nationales concernées par leur protection »,

"L'Afrique soutient pleinement la candidature d'Amina Bouayach à la présidence de l'Alliance mondiale des INDH... Nous avons voté massivement pour soutenir sa nomination", a déclaré Joseph Whittal, président actuel du RINADH et président de l'INDH du Ghana, cité dans le communiqué.

Avec l'appui unanime de l'Afrique, la candidature d'Amina Bouayach reflète l'engagement du continent en faveur d'institutions nationales des droits de l'Homme plus fortes.

Welcome to

EVOLUTION AFRICA LTD

The Future is Within You

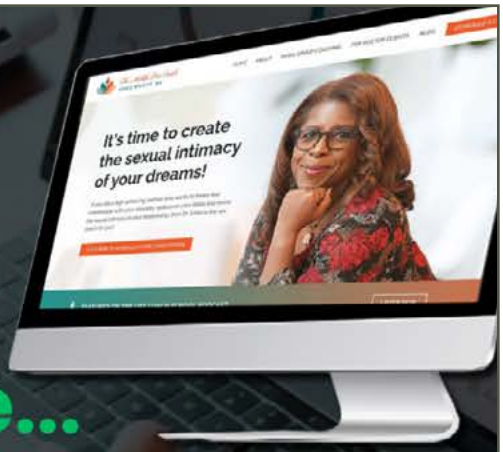

Lets give you an edge...

Evolution Africa Limited empower businesses across the continent through innovative Information and Communication Technology solutions. Our mission is to foster digital transformation that enhances operational efficiency, drives growth, and bridges the technological divide in Africa.

Who We Are

Evolution Africa Limited is a premier ICT agency based in Abuja. With a team of experienced professionals, we specialize in delivering a wide range of technology solutions that cater to both small businesses and large enterprises. Our expertise spans across various sectors, including education, healthcare, finance, and government.

Why Choose Us

Innovation:
We embrace change and leverage technology to create impactful solutions.

Integrity:
We conduct our business with the highest ethical standards.

Customer-Centricity:
Our clients are at the heart of everything we do.

Collaboration:
We believe in teamwork and building strong partnerships.

Vision & Mission

To be the leading ICT partner in Africa that drives sustainable growth and innovation through cutting-edge technology tailored to meet the unique needs of our clients, enabling them to thrive in a digital world.

Our Services

Web Design & Development

- Custom Website Development
- E-commerce Solutions
- All Devices Responsive
- Digital Marketing & SEO Support

IT Services

- IT Support and Maintenance
- Network Setup and Security
- Cloud Solutions

Print and Online Media

- Newspaper Production
- Magazine Production
- Book Publishing
- Content creation

Complete Business Branding And Promotion

- Brand Strategy Development
- Promotional Material Design
- Advertising Campaigns

Contact Us

+234 814 508 8844

www.evolutionafricaltd.com

Le combat quotidien d'Aïcha Duihi pour défendre les droits des populations séquestrées à Tindouf

Militante saharaouie des droits de l'Homme, Aïcha Duihi est une habituée du CDH de l'ONU à Genève dont elle connaît les arcanes. Présidente de l'Observatoire international pour la paix, la démocratie et les droits de l'Homme, elle a fait à ce titre de la défense des populations séquestrées à Tindouf son combat de tous les jours. Au sein des instances onusiennes ou lors de rencontres internationales, elle s'emploie à plaider leur cause et à dénoncer les violations graves des droits de l'Homme dont elles sont victimes. Pour elle, seule une surveillance indépendante et étroite des camps de Tindouf permettra de mettre fin à leur calvaire. Profondément engagée pour la défense des droits des catégories les plus vulnérables, Aïcha Duihi a récemment pris part à Rabat à un séminaire sur l'autonomisation des jeunes filles en situation de précarité en Afrique. En marge de cet événement, nous l'avons rencontrée et avons pu avoir un échange avec elle autour de son combat pour la dignité humaine, de son rôle en tant qu'actrice associative et du regard qu'elle porte sur le développement dans les provinces du sud du Royaume.

Par Pokyes Kavwam

En tant que présidente de l'Observatoire de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, vous avez récemment participé aux travaux de la 58ème session du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies. Pouvez-vous partager votre ressenti sur cette expérience et quel message souhaitez-vous transmettre au monde à travers cette instance onusienne ?

Participer aux travaux du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies est une responsabilité et un engagement profond envers la défense des valeurs universelles de dignité humaine et de justice sociale. En tant que présidente de l'Observatoire, j'affirme notre engagement indéfectible à interagir avec les mécanismes de promotion et de protection des droits humains, particulièrement en faveur des causes justes, y compris notre cause nationale. Cet engagement se traduit par une participation active, non seulement aux sessions ordinaires du Conseil, mais aussi aux comités subsidiaires, forums, au mécanisme de l'Examen Périodique Universel (EPU) et par le suivi rigoureux des organes de traités.

Mon message au monde est un appel à l'action et à la solidarité pour les droits fondamentaux, une cause qui me tient à cœur et qui motive mon engagement quotidien pour défendre les personnes les plus vulnérables, notamment les réfugiés. Depuis des années, je me mobilise pour des causes justes, où la dignité humaine et la justice sociale doivent être protégées sans compromis. Mon plaidoyer auprès des instances internationales vise à attirer l'attention sur des réalités souvent ignorées, comme celle des camps de Tindouf, où les droits des réfugiés sont systématiquement bafoués.

En tant que militante des droits de l'Homme, vous dénoncez sans cesse la situation dans les camps de Tindouf. Pourriez-vous nous décrire comment vit la population dans ces camps et en particulier les femmes et les enfants ? et quel genre de violations sont-ils/elles exposés ?

La situation dans les camps de Tindouf est profondément préoccupante, marquée par des violations alarmantes des droits de l'Homme. Les réfugiés y vivent dans des conditions inhumaines, sous un contrôle strict qui limite leurs libertés fondamentales, notamment la liberté de mouvement, d'expression, et même le droit à l'identité. Les femmes et les enfants, particulièrement vulnérables, subissent des violences de genre fréquentes, et les jeunes sont privés d'une éducation de qualité et de perspectives d'avenir, sans accès à une formation professionnelle adaptée. Cette population dépend totalement de l'aide humanitaire extérieure, mais les détournements et les abus de pouvoir réduisent l'impact de ces aides, accentuant la précarité et l'isolement. Il est crucial que la communauté internationale prenne conscience de cette réalité et exige le respect des droits humains dans ces camps.

> *« Mon plaidoyer auprès des instances internationales vise à attirer l'attention sur des réalités souvent ignorées, comme celle des camps de Tindouf, où les droits des réfugiés sont systématiquement bafoués »*

Cette situation inacceptable exige une réponse de la communauté internationale. À travers nos interventions, nos rapports, et nos collaborations avec des ONG, je m'efforce de mettre en lumière ces violations et de plaider pour un accès humanitaire plus transparent et indépendant, afin de garantir un minimum de protection pour les droits de ces réfugiés.

Y a-t-il des moyens de documenter ces violations ? et comment les prouver pour que le monde en prenne conscience ?

Il est effectivement possible de documenter ces violations, mais cela nécessite une volonté politique de la communauté internationale pour exiger des accès indépendants dans ces camps. Les témoignages de victimes, les rapports d'ONG crédibles, les preuves photographiques, et les documents recueillis sont essentiels pour démontrer l'étendue des abus. Cependant, sans une enquête internationale indépendante, il est extrêmement difficile de recueillir des preuves dans un contexte où la liberté d'expression et de communication est sévèrement restreinte.

Notre travail de monitoring se heurte lui aussi à ces restrictions imposées, ce qui limite la phase de collecte des données. Les informations que nous recueillons reposent en grande partie sur des témoignages de victimes et de

leurs familles qui, de temps en temps, parviennent à briser le silence. Nous nous appuyons également sur le contenu publié par des blogueurs et des activistes présents sur place, ainsi que sur des vidéos d'événements spécifiques mises en ligne sur des plateformes dédiées. Bien que ces sources soient précieuses, elles restent insuffisantes pour obtenir un tableau complet de la situation.

C'est pourquoi j'appelle la communauté internationale à exiger des accès humanitaires et des mécanismes d'observation indépendants pour authentifier et exposer ces violations. Seul un engagement fort de la part des institutions internationales et des États permettra de rendre visible cette réalité cachée et de sensibiliser le monde aux souffrances des réfugiés dans les camps de Tindouf.

Au Conseil des droits de l'Homme de Genève, vous plaidez également la cause de ces Sahraouis. Et parfois vous retrouvez face à des militants pro-Polisario qui critiquent la situation des droits de l'Homme dans les provinces du Sud. Pensez-vous que leur discours est crédible ? comment faut-il leur répondre

Le discours de ces militants pro-Polisario est souvent biaisé et ne reflète pas la réalité sur le terrain. Contrairement à ce qu'ils avancent, le Maroc a fait preuve d'une ouverture significative à l'égard du contrôle international et du respect de ses engagements, qu'ils soient volontaires ou imposés. Ce respect se manifeste notamment par l'accueil de nombreuses procédures spéciales de l'ONU, qui ont été invitées à évaluer la situation des droits de l'Homme dans les différentes régions du pays, y compris dans les provinces du Sud.

De plus, le Maroc a mis en place des institutions pertinentes pour la promotion et la protection des droits humains, telles que le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) et ses commissions régionales, qui fonctionnent de manière indépendante pour surveiller et promouvoir le respect des droits humains. Ces instances offrent un cadre de protection et de dialogue pour toutes les parties, ce qui témoigne de la transparence et de la rigueur du Maroc dans le traitement des questions relatives aux droits humains.

Face aux critiques des militants pro-Polisario, il est essentiel de répondre avec des faits concrets et vérifiables. Les efforts du Maroc pour améliorer la situation des droits de l'Homme dans les provinces du Sud sont continus, avec des investissements dans le développement économique, l'accès à la justice, et la participation citoyenne. Au lieu de se concentrer uniquement sur les critiques, ces militants devraient aussi se pencher sur la situation grave dans les camps de Tindouf, où les droits des réfugiés sont sévèrement restreints. Ce contraste met en lumière l'engagement du Maroc et sa volonté de coopérer avec la communauté internationale, en comparaison aux conditions de vie dans les camps qui restent largement opaques et hors de portée de tout contrôle indépendant.

La Cour de justice de l'UE vient d'invalider des accords de pêche et agricole au motif que la population concernée n'a pas été consultée. Qu'en pensez-vous ? comment la société civile au sud a vécu ce verdict ?

Ce verdict est certes regrettable, mais il ne concerne en rien le Royaume du Maroc, car il s'agit d'une affaire interne entre l'Union européenne et sa cour. Il appartient à l'Union européenne de résoudre ce problème si elle souhaite continuer à conclure et renouveler des accords avec le Royaume du Maroc à

l'avenir. Cette décision ne peut plus être acceptée, car elle porte directement atteinte à la souveraineté du Royaume du Maroc, qui a exprimé de manière ferme et définitive qu'il n'acceptera aucun partenariat excluant ses provinces du Sud. De plus, ce jugement ignore les véritables consultations qui ont été menées avec les représentants de la société civile et les élus locaux. En tant que représentant de la société civile, j'ai eu l'occasion de participer aux consultations de l'Union européenne sur l'importance de ces accords, où nous avons pu témoigner de l'impact positif qu'ils ont eu sur la région, notamment en matière de développement économique et social. Ces accords ont introduit des principes de durabilité et assuré une utilisation responsable des ressources au profit de la population locale.

La société civile dans le Sud s'est sentie incomprise et déçue par ce verdict, car il pourrait compromettre des avancées significatives réalisées grâce à ces accords. Les bénéfices apportés par ces accords de pêche et agricole ont été palpables dans des domaines tels que l'emploi, le développement des infrastructures, et l'amélioration des conditions de vie. Il est crucial que l'Union européenne reconnaisse ces efforts d'inclusion et les consultations effectives qui ont eu lieu, afin de promouvoir un partenariat fondé sur le respect mutuel, la transparence et l'équité.

En somme, ce jugement soulève des questions importantes sur la prise en compte des voix locales et sur la manière dont l'UE peut mieux intégrer les réalités du terrain dans ses décisions. La coopération doit être un échange équitable et constructif, tenant compte des bénéfices réels pour les populations concernées, tout en respectant la souveraineté du Maroc sur ses territoires.

Les provinces du sud vivent au rythme d'une dynamique de développement rapide. Quels rôles peuvent jouer les ONG et les acteurs associatifs pour conforter cette dynamique

Les provinces du Sud connaissent une dynamique de développement rapide, soutenue par des réformes significatives au niveau national. Des initiatives telles que le Plan National de la Démocratie et l'Initiative Nationale pour le Développement Humain témoignent de l'engagement du Maroc en faveur d'un développement inclusif et durable, fondé sur une approche basée sur les droits de l'Homme. Cet engagement se concrétise également par la construction des piliers de l'État social, notamment à travers la mise en place du registre social. Par ailleurs, des stratégies comme le Plan Maroc Vert et le Plan Maroc Bleu visent à promouvoir une agriculture durable et à exploiter de manière responsable les ressources maritimes.

Au niveau régional, l'ouverture de plusieurs consulats dans les provinces du Sud, illustrant une prise de conscience internationale croissante de la marocanité du Sahara, reflète une volonté d'internationalisation et de renforcement de la coopération avec d'autres pays. Ce nouvel élan est également soutenu par un modèle de développement économique axé sur des infrastructures modernes, renforçant ainsi l'attractivité de la région pour les investissements et le tourisme, et créant des opportunités d'emploi et de croissance dans la région.

Dans ce contexte, les ONG et les acteurs associatifs ont un rôle crucial à jouer. Ils peuvent agir comme des catalyseurs de changement en sensibilisant les populations aux droits humains et en les mobilisant pour participer activement à ces dynamiques de développement. En collaborant avec les institutions gouvernementales, ces acteurs peuvent contribuer à la mise en œuvre des programmes de développement, veiller à ce que les besoins locaux soient pris en compte, et garantir que les bénéfices des réformes atteignent effectivement les communautés.

En somme, les ONG et les acteurs associatifs sont des partenaires essentiels pour conforter cette dynamique de développement, en assurant une approche inclusive et en plaidant pour les droits et le bien-être.

> *Le problème ne réside pas uniquement dans la législation, mais dans la volonté d'appliquer rigoureusement les lois.*
>
> - Ezinne Kufre-Ekanem, fondatrice de UpYouWomen, Nigeria

Ezinne Kufre-Ekanem, fondatrice de UpYouWomen (Nigeria)

Ezinne Kufre-Ekanem, fondatrice de UpYouWomen au Nigeria, a partagé des préoccupations profondes concernant le sort de nombreuses jeunes filles nigérianes. Elle a souligné qu'un trop grand nombre de jeunes filles sont privées de leur avenir à cause des mariages précoces et de la violence basée sur le genre. Le mariage d'enfants prive ces filles d'éducation, compromet leur santé et les prive de la liberté de faire des choix pour leur propre vie. Bien que l'âge légal du mariage soit fixé à 18 ans, des exceptions continuent d'être faites, comme dans d'autres régions d'Afrique, où des pratiques culturelles néfastes prennent souvent le pas sur les lois en place.

Elle a insisté sur le fait que le problème ne réside pas uniquement dans la législation, mais dans la volonté d'appliquer rigoureusement ces lois. Ezinne appelle le gouvernement à renforcer et à appliquer strictement la loi sur les droits des enfants dans tous les États du Nigeria. Elle a également souligné le rôle essentiel des acteurs de la société civile, y compris des organisations comme la sienne, pour sensibiliser, apporter un soutien et pousser à une réforme législative lorsque cela est nécessaire.

Ensemble, dit-elle, nous pouvons mettre fin aux mariages d'enfants et à la violence contre les filles. Nous pouvons faire en sorte que chaque jeune Nigériane soit libre de poursuivre ses rêves, sans peur et sans limitations.

Aya Chebbi, présidente-Fondatrice du NalaFeminist Collective, ancienne Envoyée de l'Union Africaine pour la Jeunesse (Tunisie-Kenya)

Aya Chebbi, présidente-fondatrice du Nala FeministCollective, ancienne Envoyée de l'Union Africaine pour la Jeunesse (Tunisie-Kenya), a témoigné être honorée de transmettre un message de bonne volonté. Elle a rappelé que plusieurs pays africains, y compris le Royaume du Maroc, ont réalisé des avancées significatives en matière d'égalité des sexes et ont adopté des lois visant à protéger les femmes et les jeunes filles contre toutes formes de discrimination et de violence.

Elle a souligné que, bien que certains pays aient obtenu des résultats positifs dans la promotion des droits des femmes et des filles, d'autres sont encore confrontés à des environnements complexes, dangereux et instables, aggravés par des mentalités conservatrices qui exposent les jeunes filles aux risques du mariage précoce, des mutilations génitales, de l'abandon scolaire et des violences, augmentant ainsi leur vulnérabilité face aux discriminations dans divers domaines, notamment à travers des lois, des coutumes et des pratiques inéquitables.

Elle a rappelé que la Charte africaine de la jeunesse et d'autres politiques de l'Union africaine constituent une base solide pour la protection des droits des jeunes sur le continent et a appelé à des efforts supplémentaires au niveau des États membres pour aligner leurs politiques locales sur celles adoptées à l'échelle continentale.

Elle a également partagé un moment historique de son mandat, lorsque les questions de la jeunesse africaine ont été portées devant le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a exprimé son espoir que les efforts se poursuivent pour mettre en œuvre la résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU sur la jeunesse, la paix et la sécurité, tout en continuant les progrès réalisés dans le cadre de la résolution 1325 sur l'agenda Femmes, paix et sécurité.

Ms. Chebbi a conclu en affirmant que davantage de jeunes doivent être présents à la table des négociations, surtout à une époque où le monde et le continent sont confrontés à divers défis sécuritaires et climatiques. Elle a souligné que donner une voix aux jeunes dans l'agenda politique permettrait à plus de 60 % de la population africaine jeune de s'approprier les solutions aux problèmes auxquels elle fait face, contribuant ainsi de manière tangible à l'amélioration de leur vie et de leurs communautés.

Elle a adressé ses meilleurs vœux aux participants pour cette journée de travail et a exprimé son souhait de collaborer pour la mise en œuvre des résultats de ce séminaire.

> *Il faut protéger les femmes migrantes et réfugiées contre l'exploitation sexuelle et le traffic humain. Au Maroc, nous travaillons pour aider ces femmes à reprendre leurs vie*
>
> -Eouani Mambia Morelline, présidente du Collectif des Femmes Migrantes au Maroc.

Eouani Mambia Morelline, présidente du Collectif des Femmes Migrantes au Maroc (CONGO BRAZZAVILLE)

Eouani Mambia Morelline, présidente du Collectif des Femmes Migrantes au Maroc (originaire du Congo Brazzaville), a commencé son témoignage en se présentant comme mère de quatre enfants, dont des faux jumeaux et deux garçons. Elle a ensuite décrit les initiatives de son collectif, qui s'engage à accompagner les femmes migrantes dans leurs projets.

Le collectif a organisé des formations pour aider les femmes à développer et à monter leurs projets, ainsi que des formations professionnelles en coiffure, esthétique, restauration, cuisine et pâtisserie. En plus de ces initiatives, le collectif distribue des paniers alimentaires et organise des dons pour soutenir les femmes en situation de précarité.

Morelline a partagé l'histoire d'une jeune femme qu'elle a rencontrée dans les locaux de l'association. Cette femme, venue chercher une aide sociale, a rapidement pris confiance et a confié sa situation. Partie pour un voyage, elle s'était retrouvée sous l'emprise de son passeur, qui l'a utilisée comme « épouse », l'a abandonnée enceinte, sans argent et sans soutien. N'ayant personne pour l'aider, elle a dû se débrouiller seule et a rencontré un autre homme avec qui elle a eu un deuxième enfant, avant que celui-ci ne l'abandonne également.

À sa troisième grossesse, cette femme s'est adressée au collectif. Mme. Morelline et son équipe l'ont orientée et l'ont inscrite dans un programme de planification familiale. C'est ainsi qu'elle a pu découvrir l'existence de moyens de contraception fiables et gratuits, ce qui lui a permis de mieux prendre en main sa vie et son avenir.

BERGVIEW VILLAS CONSTRUCTION

TURNING DREAMS INTO HOMES...

Ever Dreamed of a Home That's Truly Yours?

Imagine a space where every corner reflects your taste. At Bergview Villas, we don't just build houses; we create homes that resonate with your vision.

Owning Your Dream Home is Easier Than You Think

We know the struggle of finding the right home or affording one that fits your needs. Our off-plan model offers **flexible payment plans,** letting you pay in stages during construction—making it easy and stress-free.

You Deserve Better Than 'Just Another House'

Why settle? Customize your home to reflect your style. Our process ensures you get exactly what you want, with transparency at every step.

Our Solution:

- **Affordability:** Pay over time, easing financial stress.
- **Customization:** Design your space, your way.
- **Trust:** Clear updates, transparent processes.

Who We Serve

Nigerians, foreigners and those in the Diaspora looking for **quality homes and solid investments.** Let's build your future together.

Your Future Home Awaits.

CONTACT US

+234 903 735 2101

+234 704 920 0358

Bergviewvillas@gmail.com

WWW.BERGVIEWVILLASCONSTRUSTION.COM

Justice familiale: les médias au cœur de la bataille des femmes pour l'égalité

Par The New Africa Magazine

En mettant en avant des récits inspirants et des témoignages de femmes qui défendent leurs droits, les médias jouent un rôle clé dans la valorisation de leur combat pour la justice et dans la déconstruction des stéréotypes qui nourrissent des pratiques malsaines. Mais les médias ne sont pas les seuls à devoir s'engager dans l'effort pour la promotion de l'équité au sein de la famille et à la promotion des valeurs de l'égalité.

Alors que le Maroc se prépare à adopter une deuxième réforme du Code de la famille, après celle de 2004, le principe de l'équité familiale est plus que jamais d'actualité. Car il s'agit de garantir les droits des individus, en particulier des femmes et des enfants. Mais au-delà des lois, force est de reconnaître que l'engagement de toutes les parties prenantes, notamment des médias, demeure fondamental pour promouvoir et consacrer ce principe. C'est le point

de vue que défend Sidi Ahmed El Alami, journaliste et expert en politiques publiques, lors d'un atelier de formation, tenu le 20 septembre à Casablanca, sur le thème « Les médias et la justice familiale : rôles, influence, éthique ».

Violence numérique ciblant les femmes : les pièges, les risques et les conseils

Au Maroc, les violences basées sur le genre facilitées par la technologie (VBGFT) sont devenues un problème préoccupant. Ces violences prennent de nombreuses formes et entrainent des conséquences graves pour les victimes, touchant leur intégrité physique et psychologique, leur dignité, ainsi que leur vie familiale et professionnelle. Dans cet entretien, Ghizlane Mamouni, présidente de l'association «Kif Mama Kif Baba», nous explique comment les outils numériques favorisent la propagation de ce type de violence et partage des exemples concrets et des conseils pour sensibiliser et protéger les femmes et les jeunes filles face à ces dangers numériques croissants.

L'événement a été initié par le Centre international de diplomatie (ICD), en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID), l'École nationale de commerce et de gestion de Casablanca (ENCG), l'Association Jeunes pour Jeunes (AJJ) et l'Association nationale d'assistance sociale au secteur judiciaire (ANASSJ). L'objectif de cet atelier était de « mettre en lumière l'importance du rôle des médias dans la promotion de la justice et l'équité familiale », comme l'explique la présidente de l'ICD, Karima Rhanem.

> *« En mettant en avant des récits inspirants et des témoignages de femmes qui défendent leurs droits, les médias jouent un rôle clé dans la valorisation de leur combat et dans la déconstruction des stéréotypes »*

Les médias face aux défis de l'influence

« En mettant en avant des récits inspirants et des témoignages de femmes qui défendent leurs droits, les médias jouent un rôle clé dans la valorisation de leur combat et dans la déconstruction des stéréotypes », souligne El Alami. Et d'ajouter que cette responsabilité s'étend au choix réfléchi des titres et des images, qui

peuvent profondément influencer les perceptions du public. M. El Alami est convaincu qu'en optant pour des contenus qui illustrent la diversité et la force des femmes, les médias favorisent un dialogue constructif et encouragent des changements sociaux positifs. Pour lui, l'engagement des médias à présenter des histoires authentiques et respectueuses est essentiel pour construire une société plus égalitaire et juste. L'expert note en outre que les médias doivent également faire face à l'impact souvent négatif des influenceurs sur les questions liées à l'évolution de la femme marocaine. Il explique à cet égard que de nombreuses jeunes filles, en quête de modèles, imitent des comportements superficiels promus par certaines « influenceuses », ce qui peut perturber leur parcours éducatif et leurs aspirations personnelles. « Cette glorification de l'apparence et du statut social peut les détourner des enjeux essentiels, tels que l'éducation et l'autonomie », met-il en garde. M. Alami tient, toutefois, à souligner que ce constat ne doit pas être généralisé, car certaines influenceuses utilisent leurs plateformes pour partager des contenus enrichissants et respectueux, abordant des thématiques cruciales comme la santé mentale et physique. «Ce type de contenu peut réellement inspirer des changements positifs», nuance-t-il.

Nécessité de la conjugaison des efforts de tous

Pour améliorer la situation des femmes et promouvoir une véritable équité familiale, il est important que les efforts convergent entre différents acteurs de la société. M. Alami estime que les médias, les éducateurs, les parents et les influenceurs ont tous un rôle à jouer dans ce sens. « En collaborant pour diffuser des messages positifs et inclusifs, ils peuvent créer un environnement propice à l'épanouissement des jeunes filles et à une meilleure compréhension des enjeux de la justice familiale », explique-t-il. Et de préciser que les initiatives de sensibilisation, les programmes éducatifs et le soutien communautaire doivent s'unir pour encourager des modèles de réussite authentiques et constructifs. « Ce travail collectif est essentiel pour bâtir une société où chacun peut s'épanouir pleinement, sans être limité par des stéréotypes ou des pressions sociales néfastes», insiste-t-il.

Partant de la nécessité de conjuguer les efforts de tous, un réseau de networking a été créé à l'issue de l'atelier de formation, rassemblant une trentaine de journalistes mobilisés pour promouvoir le rôle de la femme dans la société. La présidente de l'ICD, Karima Rhanem, estime qu'il est de plus en plus urgent de doter les journalistes des outils nécessaires pour promouvoir des discours neutres et non discriminatoires. Cela permettra, note-t-elle, de transformer la réalité des femmes et de construire un avenir où des notions comme le respect dans le couple et l'équité familiale ne sont pas seulement des idéaux, mais des réalités quotidiennes.

Source: *Le Matin*

The NewAfrica

MOROCCO 2024

RECOGNITION AWARDEES

Prix et Récompenses 2024 du Centre International pour la Diplomatie et The New Africa Magazine

LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Pour les efforts louables déployés pour promouvoir l'innovation chez les jeunes et renforcer le dialogue, la mise en réseau et l'autonomisation des jeunes filles dans le cadre de la coopération Sud-Sud, remis à Mme Kaoutar Mansouri, Directrice de l'Enfance et des Affaires Féminines, Ministère de la jeunesse, de la Culture et de la Communication

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

En reconnaissance de ses initiatives louables pour contribuer aux efforts nationaux de prévention de la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des filles, remis à Mme Amina Dardouri, commissaire judiciaire, service de la coordination des mesures de lutte et de prévention contre la traite des êtres humains, Direction des affaires pénales et des grâces, Ministère de la Justice

LE CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME - MAROC

Récompensé pour ces efforts remarquables et son engagement ferme en faveur de la protection des droits des femmes et des filles dans le cadre de la coopération Sud-Sud, représenté par Mme Malak Benseghir.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

Pour les efforts exemplaires qu'elle déploie pour protéger les femmes et les filles contre la violence et la traite des êtres humains dans le cadre de la Coopération Sud-Sud. Trophée remis à Mme Broutaina El Farissi, commissaire divisionnaire, représentant la DGSN

LA FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES - KELAAT SRAGHNA

En reconnaissance de ses efforts louables dans la promotion de la recherche scientifique sur les questions d'égalité des sexes, en créant des clubs d'étudiants leur permettant de travailler sur des projets liés à l'égalité des sexes, y compris les droits des filles, représentée par Maitre Abdellah Ait Taleb.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET DE LA RÉINSERTION (DGAPR)

En reconnaissance des efforts louables qu'elle déploie pour améliorer les soins aux détenus pendant et après l'incarcération, et de l'efficacité de ses programmes de réadaptation pour les femmes et les jeunes filles en conflit avec la loi, représenté par Monsieur Hassan HAMINA, Directeur du Greffe Judiciaire à la DGAPR.

LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (UNFPA)

Pour son partenariat exemplaire en faveur de l'égalité des sexes et des droits humains au Maroc, représenté par la représentante résidente du FNUAP au Maroc Mme Murielle Sander.

AICHA DUIHI, PRÉSIDENTE DE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL POUR LA PAIX, LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS DE L'HOMME À GENÈVE

Pour ses initiatives en faveur des droits de l'Homme et la promotion et la protection des droits des femmes et des enfants.

HAJER HABCHI, DIRECTRICE EXÉCUTIVE DE L'INSTITUT ARABE DES DROITS DE L'HOMME

Reconnue pour ses efforts louables dans la promotion de la culture des droits de l'Homme dans le monde arabe et principalement dans l'Afrique du Nord

L'ASSOCIATION MAROCAINE DE PLANIFICATION FAMILIALE (AMPF)

En reconnaissance de ses efforts louables en matière de politiques démographiques et de promotion des droits des femmes et des filles en matière de santé sexuelle et reproductive en Afrique, remis à son Directeur Exécutif Dr Abdellatif Maamri.

L'ASSOCIATION JEUNES POUR JEUNES

En reconnaissance de ses efforts louables dans la promotion des droits des jeunes marocains, en particulier des filles dans les zones marginalisées et le renforcement de leurs capacités par le leadership et l'autonomisation, remise à sa présidente Mme Hanane Zraih.

L'ASSOCIATION NATIONALE DE L'ASSISTANCE SOCIALE DU SECTEUR DE LA JUSTICE AU MAROC

Reconnue pour son soutien aux jeunes filles vulnérables, représentée par son président M Mohammed Houbib.

THE NEW AFRICA MAGAZINE

En reconnaissance de son engagement fort et de ses efforts exemplaires dans la promotion de l'égalité des sexes en Afrique à travers les médias et le pouvoir de la narration d'histoires, représenté par Mme Gift Chidima Nnamoko Orairu.

KARIMA RHANEM, PRÉSIDENTE DU CENTRE INTERNATIONAL POUR LA DIPLOMATIE

Pour sa performance exceptionnelle, sa créativité et son innovation dans l'élaboration de programmes adaptés pour faire entendre la voix des jeunes filles dans le processus politique et législatif

PROJECT SOAR

Pour son programme de leadership contre le mariage des enfants, représenté par sa fondatrice Mme Maryam Montague, récompensée pour ses efforts remarquables dans l'autonomisation des filles marginalisées et la promotion de leur leadership dans la lutte contre le mariage des enfants au Maroc.

AMINATA MBENGUE, SÉNÉGAL

Récompensée pour ses efforts remarquables en matière de mentorat des jeunes et de conseil aux filles survivantes de la violence basée sur le genre au Sénégal.

MOHAMED YAHYA, TALEB BRAHIM, MAURITANIE, ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA JEUNESSE EN MAURITANIE

Pour ses efforts exceptionnels dans la promotion et la protection des droits des jeunes, en particulier des jeunes filles des pays du G5 Sahel

NAIMA KORCHI, JURISTE INTERNATIONAL, MAROC

Pour ses efforts exceptionnels visant à promouvoir le rôle des femmes et des filles dans la paix et la sécurité et à renforcer leur rôle dans le programme de paix en tant que médiateurs efficaces pour la résolution des conflits

SALAHADINE HAGGAR, CHAD, DOCTORANT CHERCHEUR

Pour ses efforts louables dans la promotion des droits des jeunes femmes par le biais de recherches législatives et politiques

MAMADOU BHOYE DIALLO, GUINÉE, COORDINATEUR ADMINISTRATIF DU COLLECTIF DES COMMUNAUTÉS SUBSAHARIENNES AU MAROC (CCSM)

En reconnaissance de ses efforts dans la défense des droits des migrants, y compris l'accès des enfants de migrants à l'éducation

DR ANASS SADOUN - MEMBRE DU CLUB DES JUGES MAROCAINS - MAROC

Pour ses efforts louables dans la promotion de la justice familiale et des droits des femmes et des filles au Maroc

AMAL EL IDRISSI, PROGRAM OFFICER, GENRE ET DROITS HUMAINS – FNUAP

Pour ses efforts en faveur de la promotion l'égalité H/F et la culture des droits de l'Homme au Maroc

DIENG NDATÉ

Dieng Ndaté, avocate et juriste internationale, pour ses contributions à la justice internationale et à la paix et sécurité, principalement chez les femmes dans les zones de conflit.

EL MAMOUN CHAFKI - EXPERT EN TRANSFORMATION NUMÉRIQUE - MAROC

Pour ses efforts louables dans la promotion des droits des jeunes filles grâce à l'innovation numérique et à l'intelligence artificielle

DR FAHD ASSILA, EXPERT EN POLITIQUES PUBLIQUES - MAROC

Pour ses efforts louables dans la promotion des droits des jeunes femmes par l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques et les initiatives de plaidoyer

KARIMA **RHANEM**

Karima RHANEM est présidente du Centre international pour la diplomatie et PDG d'Africa My Home. Elle est également rédactrice en chef principale du magazine New Africa. Experte en politiques de genre et de jeunesse, elle a auparavant travaillé comme experte en communication pour les programmes de développement international à l'ambassade des États-Unis à Rabat, auprès de l'USAID, et comme spécialiste du plaidoyer politique chez Counterpart International. Elle a également été rédactrice en chef du journal Morocco Times. Karima est une lauréate de nombreux prix, avec plus de 36 distinctions au niveau africain. Depuis 2017, elle figure parmi les Trop 30, 50 et 100 des jeunes leaders les plus influents, des femmes exceptionnelles et des PDG d'Afrique. Elle a également été nommée ambassadrice humanitaire en Afrique.

NDATÉ **DIENG**

Ndaté DIENG est une avocate suisse-sénégalaise inscrite au barreau de Genève. Après avoir obtenu un diplôme en relations internationales du prestigieux Institut de hautes études internationales et du développement, elle a débuté sa carrière comme avocate internationale au Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale pour le Rwanda à Arusha. Elle a poursuivi sa carrière au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève, puis a travaillé comme conseillère juridique pour Raamen Filmworks International à New York. Elle a cofondé le cabinet Dieng Studer en 2020 et conseille des clients institutionnels et privés dans des domaines tels que le droit international, l'immigration et les droits humains.

HAJER CHEHBI **HABCHI**

Hajer CHEHBI Habchi est la directrice exécutive de l'Institut arabe des droits de l'homme (IADH), basé en Tunisie. Elle possède 20 ans d'expérience dans le domaine des droits de l'homme et de la société civile au sein de la région MENA. Elle est spécialisée dans la gestion de projets stratégiques, les partenariats et le plaidoyer en faveur des populations vulnérables, notamment les réfugiés et les demandeurs d'asile.

Hajer est une fervente défenseure des droits des femmes en Tunisie et dans le monde arabe, notamment dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive. Elle œuvre à la sensibilisation des décideurs et à la promotion de politiques inclusives et protectrices.

AICHA **DUIHI**

Aicha DUIHI Chercheuse spécialisée en droits humains et en économie, elle est actuellement présidente de l'Observatoire international pour la paix, la démocratie et les droits de l'homme (OIPDHR-GENÈVE-ONG). Elle est également membre de la Commission de coordination des mesures de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains et membre fondatrice du réseau « WE », qui rassemble des défenseures des droits des femmes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

En 2023, elle a été nommée parmi les 100 femmes africaines les plus influentes. En 2021, elle a été nommée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, aux côtés de 20 autres femmes défenseures des droits humains, pour que leurs profils soient publiés sur Wikipédia dans toutes les langues. En 2020, pendant la pandémie de COVID-19, elle a été honorée comme l'une des principales défenseures des droits humains en première ligne en Afrique, sélectionnée pour partager son expérience sur la plateforme du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. En 2019, elle a reçu le Prix international européen du leadership féminin, décerné par le Parlement européen en Belgique.

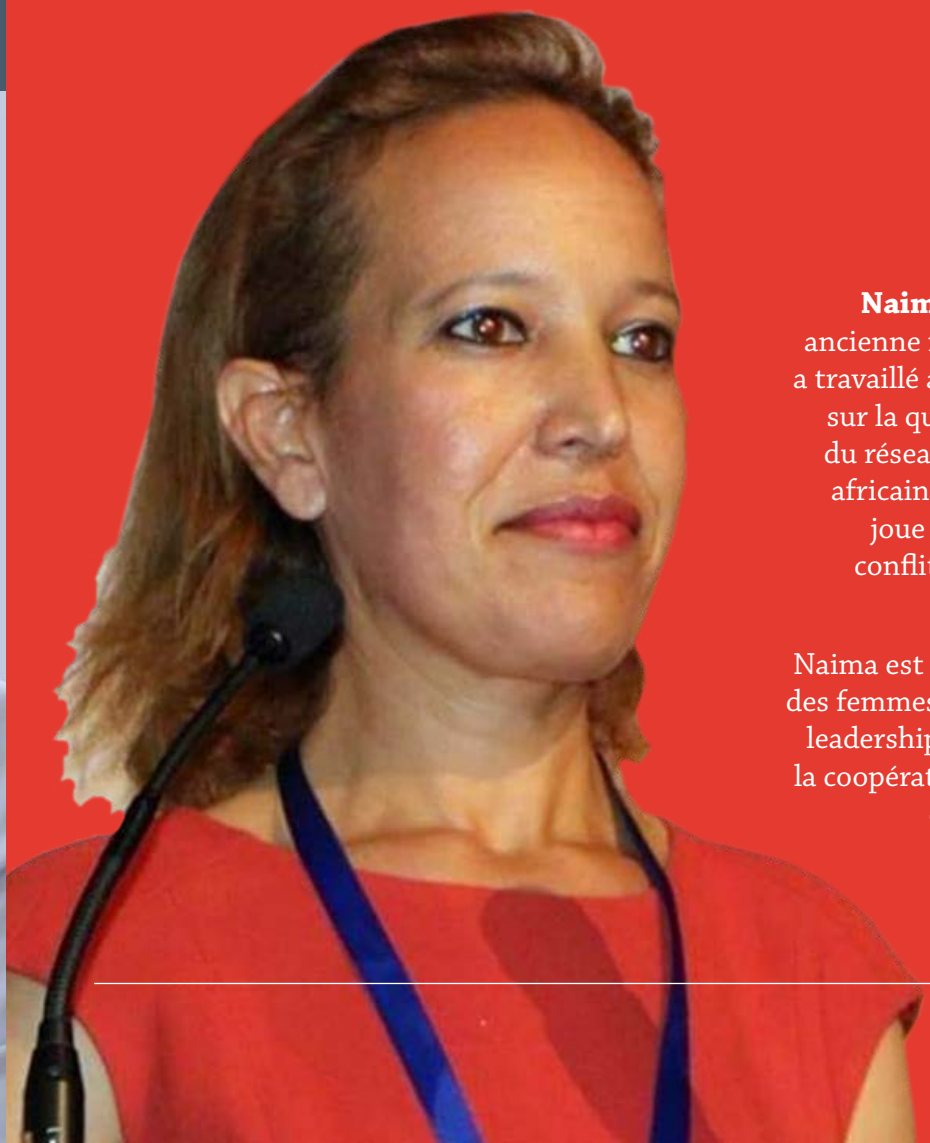

NAIMA **KORCHI**

Naima KORCHI Juriste internationale et ancienne fonctionnaire des Nations Unies, elle a travaillé avec l'UNESCO et le HCR à Laâyoune sur la question du Sahara marocain. Membre du réseau des femmes médiatrices de l'Union africaine pour la prévention des conflits, elle joue un rôle crucial dans la médiation des conflits dans plusieurs pays africains, dont Madagascar.

Naima est la fondatrice et présidente du Forum des femmes africaines, une ONG qui promeut le leadership des femmes africaines et encourage la coopération Sud-Sud et Sud-Nord par le biais d'initiatives menées par des femmes.

MOHAMED YAHYA **TALEB BRAHIM**

Mohamed Yahya TALEB BRAHIM est un expert de la jeunesse et ancien président du Haut Conseil de la Jeunesse de Mauritanie. Il a également été coordinateur des Conseils Nationaux des pays du G5 Sahel et secrétaire du comité consultatif de la Radio des Jeunes du Sahel, un projet développé par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Mohamed est ingénieur de formation, diplômé de l'École Mohammadia d'Ingénieurs du Maroc (promotion 2013). Il intervient lors de divers forums nationaux, régionaux et internationaux, où il aborde des sujets tels que la jeunesse, la paix, la sécurité, le genre, l'entrepreneuriat et l'autonomisation des jeunes et des femmes.

AMAL **EL IDRISSI**

Amal El IDRISSI Chargée de programme chargée des programmes relatifs aux droits humains et à l'égalité des genres au FNUAP-Maroc, elle a été membre de la section planification et partenariats, chargée de la promotion des droits des femmes et de la lutte contre les discriminations au Conseil national des droits de l'homme du Maroc. Elle a également été chargée des questions de migration et d'asile au sein de ce même Conseil. Au cours des deux dernières décennies, elle a milité en faveur des droits humains auprès de plusieurs organisations.

LaLo COFFEE

ETHIOPIA GUJI

LaLo Signature Coffee Beans

ABOUT THE COFFEE

Our signature single origin Guji coffee beans in our classic brown bag.
These beans are shipped in from southern Ethiopia and home roasted in Fresno, California. They have a powerful aroma and are flavorful without being bitter or acidic. Enjoy with your favorite coffee additive or have it black – it tastes smooth any way!

- Low acidity
- Low bitterness
- Fruity and chocolaty notes
- Light body

ETHIOPIAN SINI COFFEE CUPS

Experience Ethiopian Tradition with Sini

LALO COFFEE PODS (K-CUPS)

CONTACT US: elsa@lalocoffee.com | www.lalocoffee.com | Fresno, California

CHAMPIONNES SPORTIVES MAROCAINES D'OR

Elles ont brisé les barrières et conquis le monde

"Des femmes marocaines ont atteint la gloire dans les stades et ont excellé dans la gestion après leur retraite"

Par Rachid Sassi

Les femmes marocaines n'ont pas tardé à relever de grands défis dans le monde du sport, un domaine longtemps dominé par les hommes, en particulier dans les sociétés arabes à la pensée conservatrice.

Convaincues de leur potentiel et de leur capacité à s'imposer, elles sont passées d'une participation symbolique sur la scène internationale à une véritable conquête des podiums. À force de persévérance, elles ont réussi à rivaliser avec les championnes des grandes nations du sport, qu'elles soient européennes, américaines, australiennes ou encore asiatiques, à l'image des athlètes chinoises et japonaises.

Nawal El Moutawakel : Une pionnière du leadership sportif

Le 8 août 1984 est une date gravée dans l'histoire du sport marocain. Ce jour-là, Nawal El Moutawakel remporte la médaille d'or du 400 mètres haies aux Jeux Olympiques de Los Angeles, devenant ainsi la première femme arabe et africaine à décrocher un titre olympique. Ce triomphe marque le début d'une nouvelle ère pour le sport féminin au Maroc.

Mais son influence ne s'arrête pas à la piste d'athlétisme. Après sa retraite sportive, elle excelle dans la gestion des affaires sportives. Elle occupe plusieurs postes de responsabilité au Maroc et à l'international : ministre de la Jeunesse et des Sports entre 2007 et 2009, présidente du Comité d'évaluation des villes candidates aux JO 2016 et vice-présidente du Comité international olympique en 2012.

Son parcours inspire des générations de sportives marocaines qui, à leur tour, s'illustrent sur la scène internationale.

Nezha Bidouane : Une étoile qui a ébloui le monde

Dans la lignée de Nawal El Moutawakel, Nezha Bidouane s'impose comme l'une des plus grandes spécialistes du 400 mètres haies. Partie de rien, elle croit en son potentiel et travaille sans relâche, jusqu'à décrocher deux titres de championne du monde en 1997 (Athènes) et 2001 (Edmonton), ainsi qu'une médaille d'argent en 1999.

Elle détient également un record d'Afrique (52,90 secondes) et marque son empreinte au niveau arabe en remportant sept médailles d'or aux Jeux arabes de 1992 en Syrie. Son palmarès s'enrichit avec des titres aux Jeux méditerranéens en 1993 et 1997.

De la piste à l'humanitaire

Après sa retraite en 2005, Nezha Bidouane prend un tout autre chemin. Elle fait ses débuts au cinéma avec le film Jérusalem... L'appel du roi avant de se consacrer au travail associatif. Elle crée une association de lutte contre le cancer infantile et organise des événements sportifs féminins comme le Marathon de Rabat.

Elle est également présidente de la Fédération Royale Marocaine du Sport pour Tous (FRMSPT), où elle a été réélue à l'unanimité pour un troisième mandat de quatre ans.

Khadija El Mardi : Une boxeuse d'or

Si son rêve de titre olympique ne s'est pas concrétisé à Paris 2024, Khadija El Mardi a marqué l'histoire en décrochant la médaille d'or aux Championnats du monde de boxe 2023 en Inde.

Dans un combat mémorable, elle domine la Kazakhe Kunguibayeva et devient ainsi la première boxeuse arabo-africaine à réaliser un tel exploit, gravant son nom dans la mémoire des supporters marocains.

Lamia Boumehdi : L'icône du football africain

Après une brillante carrière de footballeuse en Norvège, en Italie et au Liban, Lamia Boumehdi joue pour l'équipe nationale marocaine de 1999 à 2009 avant de se reconvertir dans l'entraînement.

Elle dirige d'abord le Wydad Athletic (2015-2016) puis les équipes nationales féminines U-17 et U-20 (2017-2020). En 2023, elle franchit un cap en devenant entraîneure du club congolais TP Mazembe, qu'elle mène à la victoire en Ligue des champions féminine africaine.

Son travail est couronné par le prix de Meilleur entraîneur féminin 2024 lors des CAF Awards à Marrakech. Un exploit qui fait d'elle une référence dans la formation des footballeuses africaines.

Bouchra Karboubi : De la passion à l'arbitrage international

Bouchra Karboubi ne se doutait pas que sa passion pour l'arbitrage la conduirait à briser des records. Elle devient la première femme arabe et la deuxième Africaine à arbitrer un match de la Coupe d'Afrique des Nations masculine.

À 38 ans, elle s'impose comme une pionnière. Arbitre internationale depuis 2016, elle officie lors de la finale de la CAN féminine 2018 et devient, en 2020, la première femme à arbitrer un match de la première division marocaine.

En 2022, elle écrit une nouvelle page d'histoire en intégrant l'équipe arbitrale de la finale de la CAN entre l'Égypte et le Sénégal. En 2023, elle devient la première Marocaine à arbitrer un match de la Coupe du monde féminine en Australie et Nouvelle-Zélande, où elle offre une prestation sans faute lors du match États-Unis - Vietnam.

Bouchra Hajij : Une dirigeante au sommet du volleyball africain

Ancienne joueuse de volley-ball, Bouchra Hajij s'impose aujourd'hui comme une dirigeante influente. Après sa retraite sportive, elle gravit rapidement les échelons jusqu'à devenir présidente de la Fédération Royale Marocaine de Volley-Ball.

En 2022, elle est réélue à l'unanimité à la tête de la Confédération Africaine de Volleyball (CAVB), un rôle qui lui permet de superviser des projets de développement en Afrique et d'entretenir des relations stratégiques avec la Fédération Internationale de Volleyball (FIVB).

Des modèles inspirants pour les générations futures

Ces championnes marocaines ne se sont pas contentées de briller sur les terrains et les rings. Elles ont ouvert la voie à d'autres, prouvant que le talent, la persévérance et l'ambition peuvent transcender les barrières culturelles et sociales.

Leur réussite n'est pas seulement une fierté nationale, mais aussi un message fort : les femmes marocaines ont toute leur place dans le sport, que ce soit en tant qu'athlètes, entraîneures, arbitres ou dirigeantes.

ETHIOPIAN NEW BIRD

A350-1000

XTRA COMFORT

XTRA DESTINATION

XTRA AFRICAN HOSPITALITY

WORLD AIRLINE AWARDS WINNER SKYTRAX 2014 WINNER

BEST AIRLINE IN AFRICA FOR 7 YEARS IN A ROW

BOOK | PAY | CHECK-IN ONLINE

www.ethiopianairlines.com

Ethiopian
የኢትዮጵያ
THE NEW SPIRIT OF AFRICA

A STAR ALLIANCE MEMBER